

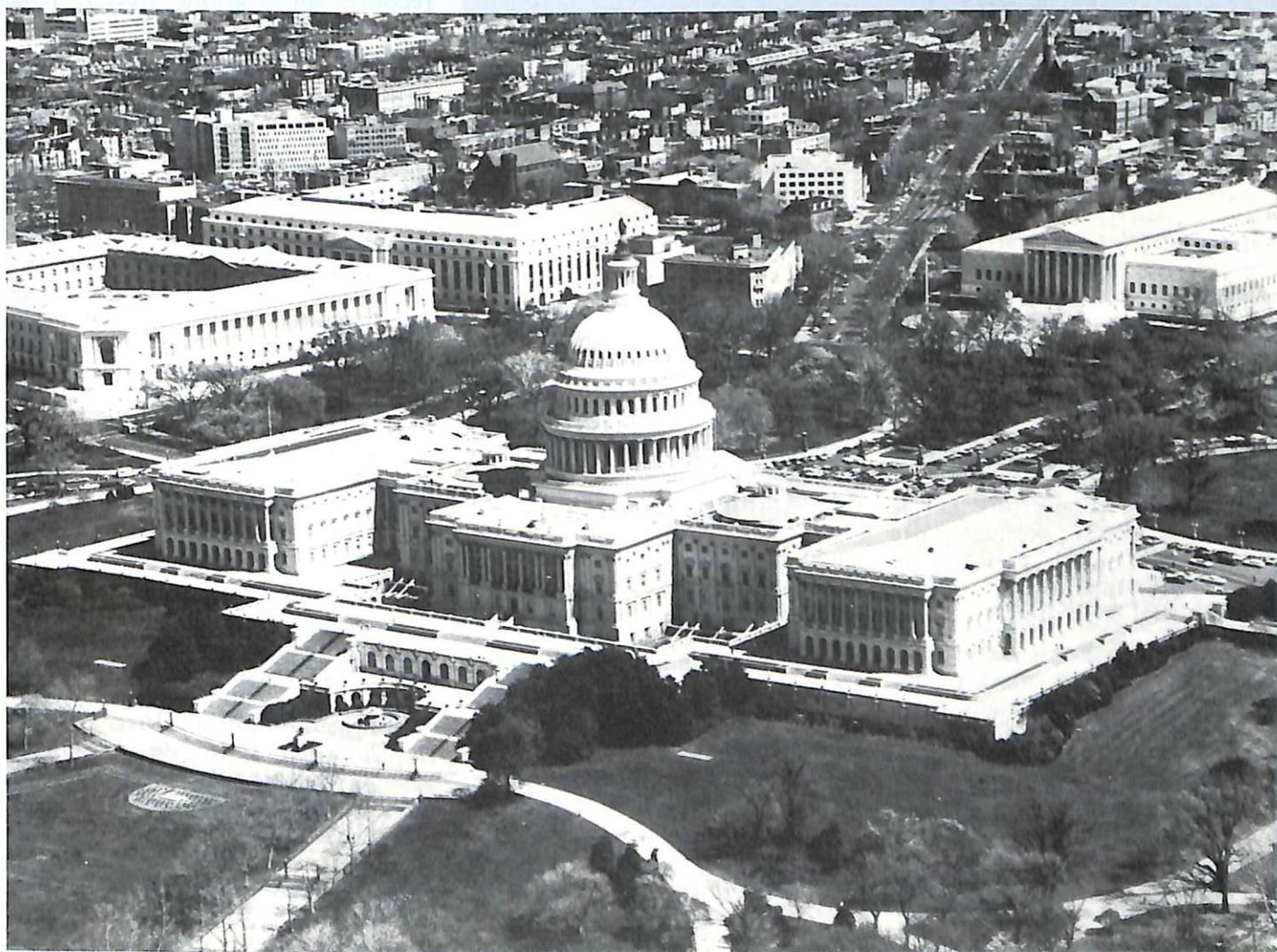


Assemblée Générale

1^{er} au 8 octobre 1985

54^e session

WASHINGTON D.C.



Séance solennelle d'ouverture



L'Attorney general Edwin Meese prononçant le discours inaugural.

La 54^e session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol s'est tenue du 1^{er} au 8 octobre 1985 à Washington, D.C., États-Unis.

Les travaux en commission se sont déroulés au State Department. La cérémonie d'ouverture et les séances plénières, présidées par M. John SIMPSON, président de l'Organisation, ont eu pour cadre le Departmental Auditorium.

La session de l'Assemblée générale, à laquelle ont participé les délégués de 109 pays membres, les responsables du Secrétariat général et les observateurs de 12 organismes internationaux, a été ouverte par M. Edwin MEESE, ministre de la Justice des États-Unis :

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire général, messieurs

les membres du Comité exécutif, mesdames et messieurs,

« C'est pour moi un grand honneur de pouvoir prendre part à la cérémonie d'ouverture de cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol. C'est aussi un grand honneur pour les États-Unis que vous ayez choisi notre capitale pour y tenir votre conférence et que vous ayez confié à l'un de nos éminents fonctionnaires, M. John SIMPSON, le mandat de président de votre organisation.

« L'application de la loi a joué un rôle très important dans ma vie. Au cours de ma carrière, depuis mes débuts comme fonctionnaire du ministère public en Californie jusqu'aujourd'hui, où je dirige la justice des États-Unis, j'ai pu cons-

tater combien la coopération entre les services chargés de l'application de la loi peut améliorer la façon dont ils s'acquittent des tâches qui leur sont confiées.

« Ce qui fait la force de l'Interpol, c'est qu'elle facilite la coopération en matière de prévention et de répression de la criminalité de droit commun – ce qui constitue son objectif – sans créer une police supranationale. Elle assure et développe l'assistance réciproque la plus large possible entre toutes les autorités de police criminelle, sans recourir au « grand frère » [Big Brother] dont parle Orwell.

« Le caractère original d'Interpol tient à ses origines. Ce que je trouve particulièrement intéressant dans cette organisation, c'est que son statut a été rédigé par des policiers, non par des diplomates.

« Bien qu'Interpol se soit vue accorder le statut intergouvernemental par les Nations unies, ses pays membres ne lui ont abandonné aucune parcelle de leur souveraineté nationale. Interpol fonctionne dans le cadre des lois de ses pays membres, ainsi que dans celui des dispositions de son statut. L'Organisation ne dispose d'aucun pouvoir d'arrestation, de perquisition ni de saisie, et n'est pas habilitée à mener des enquêtes.

« En outre, le statut d'Interpol défend expressément à l'Organisation toute intervention dans les affaires à caractère politique, militaire, religieux ou racial. L'Organisation peut en outre refuser d'accéder aux demandes de renseignements concernant des individus soupçonnés d'avoir commis des infractions, ce qui constitue une garantie supplémentaire contre toute utilisation abusive de son dispositif de coopération.

« Bien que l'Interpol ait vu ses pouvoirs limités avec beaucoup de prudence, elle s'est avérée être un instrument très utile pour rechercher et arrêter les malfaiteurs. Grâce au réseau de télécommunication Interpol, même le service de police le plus petit et le plus éloigné peut mener une enquête en collaboration avec n'importe lequel des 136 pays membres de l'Organisation dispersés dans le monde entier. En surmontant les différences de langue, de culture et même de système judiciaire, Interpol peut faire respecter la loi dans toutes les parties du globe. Tout en respectant le système politique de chaque nation, l'Interpol a montré qu'elle était capable de lutter contre les ennemis de la légalité et du monde civilisé fondé sur cette légalité.

« Aujourd'hui, les pays membres doivent relever de nombreux défis, tous plus importants les uns que les autres. J'en mentionnerai trois, dont je parlerai brièvement.

« Le premier problème auquel Interpol doit faire face est celui de la criminalité organisée. Notre ministère considère la lutte contre les bandes de malfaiteurs, qui deviennent de plus en plus organisées, comme la plus importante des priorités. Le nombre des poursuites engagées contre les groupes traditionnels de malfaiteurs et contre les organisations plus récentes de trafiquants de drogue a augmenté de façon spectaculaire. Nous sentons que nous progressons. Le nombre de procureurs et de fonctionnaires fédéraux de la justice a augmenté dans des proportions très importantes. Grâce à la création d'une commission présidentielle sur la criminalité organisée, nos services chargés de l'application de la loi peuvent maintenant coopérer avec les pays membres d'Interpol pour lutter contre le blanchiment des fonds.

« Le second problème auquel Interpol doit faire face est un problème universel : il s'agit de celui de la drogue. Le besoin d'une coopération internationale dans le domaine de la drogue se fait sentir de façon de plus en plus pressante. Les Etats-

Unis, le Royaume-Uni et les pays d'Europe occidentale ne sont plus les seuls à être préoccupés par une consommation intense de drogue. Un grand nombre de pays parmi les producteurs de drogue les plus importants, comme le Pérou ou la Colombie, constatent que leurs propres ressortissants consomment d'importantes quantités de stupéfiants. La drogue a pour effet de saper toute autorité établie dans un pays. L'attrait d'un argent facile à gagner dans un pays sans ressources est un facteur d'instabilité.

« Les guérillas subventionnées par les profits provenant de la drogue menacent l'existence de certains pays, car elles ouvrent la porte aux agressions extérieures.

« Interpol a une longue expérience de la lutte contre le trafic international des stupéfiants. La lutte contre la drogue figurait déjà parmi ses objectifs en 1926, quand son deuxième congrès annuel a proposé que chaque pays membre adopte des mesures destinées à anéantir le trafic des stupéfiants et que, dans chacun d'entre eux, soit créé un service central de police chargé d'échanger des renseignements sur les drogues avec les autres pays.

« Aujourd'hui, la sous-division des stupéfiants, qui fait partie de la division de police du Secrétariat général, enregistre sur ordinateur tous les renseignements relatifs aux saisies de drogue signalées par les pays membres de l'O.I.P.C.-Interpol, ce qui permet à celle-ci de fournir des données très utiles concernant le monde entier.

« Interpol permet aux pays membres de rechercher les auteurs d'infractions en matière de drogue. Tout récemment, des trafiquants de drogue colombiens ont pu être extradés vers le district sud de la Floride, aux Etats-Unis. Il s'agit d'une première réalisée grâce à Interpol.

« Le troisième problème qui est une source de préoccupation majeure pour Interpol est le terrorisme. Point n'est besoin de souli-

gner devant vous son importance, car je sais que vous en êtes tous conscients. L'Interpol prend elle aussi des mesures concrètes pour lutter contre ce problème. Les brèves remarques que je ferai aujourd'hui se borneront à souligner le chemin parcouru et à vous encourager à poursuivre vos efforts et à les redoubler, afin de fixer les orientations de la lutte contre la criminalité internationale.

« Interpol doit se trouver au premier rang de tous ceux qui essaient de prévenir et de réprimer le terrorisme international. Elle est dans une position unique qui lui permet de fournir la coordination et la coopération nécessaires.

« Lors de son assemblée générale qui s'est tenue à Cannes en 1983, l'Organisation s'est engagée à prendre des mesures constructives pour lutter contre le terrorisme. Cet enthousiasme s'est traduit par l'adoption, par l'Assemblée générale qui s'est tenue à Luxembourg en 1984, de deux mesures affirmant la détermination d'Interpol dans ce domaine. Bien que ces résolutions ne fournissent pas de solution au problème du terrorisme, elles ouvrent la voie à l'Interpol pour qu'elle puisse jouer un rôle actif dans la lutte menée au niveau international contre cette terrible menace.

« Je rends hommage à Interpol, qui se préoccupe de façon si évidente de ce problème, et je vous encourage à poursuivre le chemin en le reprenant là où vous vous êtes arrêtés l'an dernier, à Luxembourg. Maintenant que vous avez réussi à surmonter les obstacles qui s'opposaient à une participation active, je vous demande, au nom du président REAGAN, du peuple américain et des peuples civilisés du monde entier, de mettre en place un réseau international de lutte contre le terrorisme. Interpol, bien entendu, n'est pas en position de déterminer quelles mesures les gouvernements de ses pays membres pourraient, le cas échéant, prendre contre les terroristes. Mais, sans le soutien d'Interpol, les gouvernements de



Vue d'ensemble de la salle de conférences du Departmental Auditorium où se sont tenues les séances inaugurale et plénières.

chaque pays ne peuvent rien faire face à ce type de criminalité internationale.

« Comme le montrent les résolutions adoptées l'année dernière à Luxembourg, vous êtes conscients que vous devez aider à lutter contre le terrorisme ; je vous incite à mettre en place les procédures nécessaires pour que vous puissiez vous acquitter de ce devoir.

« A une époque comme celle-ci, où les nations civilisées sont attaquées sur plusieurs fronts par des éléments criminels nombreux et variés, il est essentiel que les nations respectueuses de la légalité, ainsi que de la stabilité et de l'abondance qui l'accompagnent, travaillent

ensemble à tenir les barbares en échec.

« Malgré leurs différences de langue, de coutumes, et même de système judiciaire, la grande majorité des peuples du monde ont en commun le respect de quelques vérités séculaires, à savoir que le bien et le mal ont de l'importance, que les individus doivent être tenus pour responsables de leurs actes et que la société a le droit de se protéger de ceux qui s'attaquent aux innocents.

« Ces vérités sont respectées par l'Interpol, qui doit être louée pour la façon dont elle sert les peuples en facilitant l'application de la loi. Le peuple américain est conscient de

l'importance du travail que vous avez entrepris. Soyez assurés que le gouvernement des Etats-Unis s'engage à vous apporter son soutien, à vous et à votre organisation. C'est avec un plaisir tout particulier que je vous souhaite tout le succès possible dans votre profession, ainsi qu'un agréable séjour aux Etats-Unis. Je vous souhaite la bienvenue la plus chaleureuse et vous présente les salutations les plus sincères du peuple américain. »

M. John SIMPSON, qui avait au préalable souhaité la bienvenue aux délégués au nom du peuple américain et en tant que président d'Interpol, a alors clôturé cette séance inaugurale.

Nomination du secrétaire général

Ouvrant la première séance de travail de l'Assemblée générale, le président SIMPSON déclare notamment aux délégués qu'il espère que leur séjour à Washington leur apportera beaucoup de satisfaction et que cette séance marquera un tournant dans l'histoire d'Interpol, un pas dans la poursuite des objectifs de l'Organisation. Il insiste sur la nécessité d'une communauté d'efforts pour la lutte contre la criminalité et sur la nécessité de surmonter les intérêts nationaux divergents. On peut toujours trouver des prétextes pour se refuser à l'effort commun, mais que ceux qui seraient tentés de le faire songent que cela reviendrait à prolonger l'impunité dont jouissent trop souvent les criminels du monde entier. Les Etats membres peuvent-ils se permettre de continuer à subir des pertes croissantes du fait de la montée de la criminalité ? Qu'ils prennent conscience du potentiel que leur offre la collaboration au sein de l'Organisation !

Après avoir demandé à l'Assemblée de désigner les membres du Comité d'élections, le président insiste sur le fait que l'Organisation se trouve à un moment crucial de son histoire. Depuis plusieurs mois, le Secrétariat est dirigé par un secrétaire général par intérim. Les tâches qu'il a à remplir sont si importantes qu'il serait ridicule de l'entretenir dans cette situation intérimaire pendant la durée de l'assemblée générale. Aucune disposition du Statut



Vue partielle de la tribune officielle : M. SIMPSON, président, et M. KENDALL, secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol.

n'interdit à l'Assemblée de procéder immédiatement à l'élection du secrétaire général. M. SIMPSON invite donc ses collègues à faire la preuve de leur volonté d'action dynamique en procédant immédiatement à cette élection. Au nom du Comité exécutif, il propose la candidature de M. KENDALL au poste de secrétaire général. En son nom personnel, il insiste vivement pour que les délégations s'unissent sur cette candidature en faveur d'un

homme qui a fait la preuve qu'il entendait mener l'Organisation sur la voie du progrès.

A l'issue du scrutin, par 99 voix contre 3 et une abstention, M. KENDALL est nommé secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol.

Après avoir remercié les délégués de la confiance qu'ils lui ont témoignée, M. KENDALL leur assure qu'il œuvrera dans l'intérêt de l'ensemble des pays membres.

Adhésion de nouveaux pays

L'Assemblée, appelée à se prononcer sur les candidatures présen-

tées par les républiques de Saint-Vincent et Grenadines et de Kiri-

bati, se déclare favorable, à l'unanimité, à l'adhésion de ces deux pays.



Le délégué de KIRIBATI, nouvel État membre.



Le délégué de SAINT-VINCENT ET GRENADINES, nouvel État membre.

L'O.I.P.C.-Interpol compte désormais 138 Etats membres.

Allocution du président des Etats-Unis d'Amérique

Le 2 octobre, la troisième séance plénière a été essentiellement marquée par l'allocution de M. Ronald REAGAN, président des Etats-Unis d'Amérique, qui, en présence de M. Edwin MEESE, ministre de la Justice, s'est adressé à l'Assemblée en ces termes :

« Les Etats-Unis sont honorés et fiers que vous ayez choisi notre capitale pour y tenir votre assemblée générale, et nous sommes particulièrement touchés que vous ayez confié à l'un de nos éminents fonctionnaires, M. John SIMPSON, le mandat de président de votre organisation.

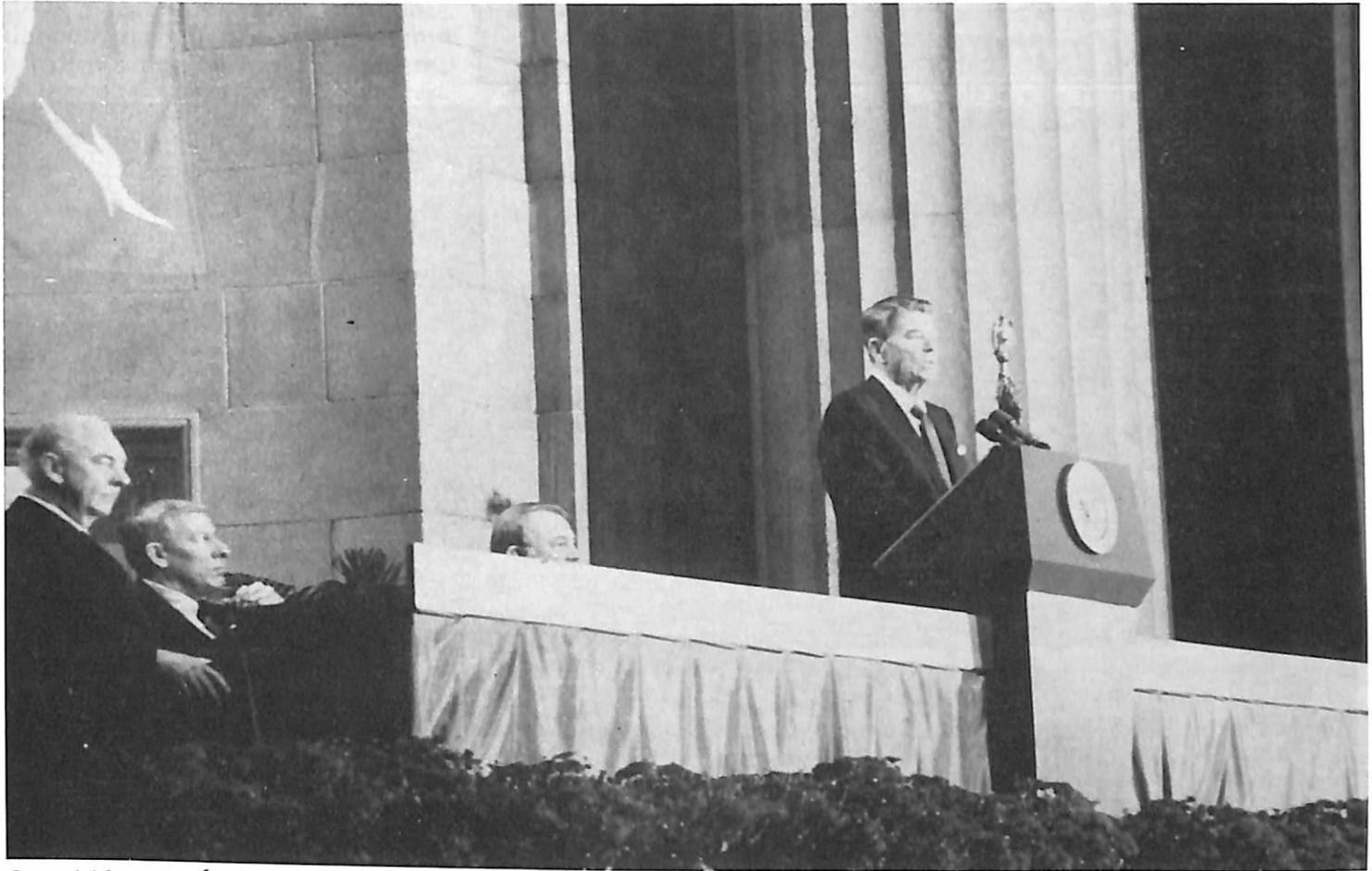
« M. SIMPSON, qui est un de mes bons amis, vous dira, s'il ne l'a déjà fait, que notre gouvernement a inscrit au premier rang de ses priorités la lutte contre les organisations criminelles, organisations dont le pouvoir et le degré de complexité ont crû au cours de ces dernières années. Ici, aux Etats-Unis, par exemple, le nombre des poursuites

entreprises contre les groupes traditionnels de malfaiteurs et contre les organisations plus récentes de trafiquants de drogue a augmenté de façon spectaculaire, et, pour la première fois, nous sentons que nous progressons. Outre l'augmentation importante du nombre de procureurs et de fonctionnaires fédéraux de la justice travaillant dans ces domaines, nous avons pris de nombreuses mesures. Parmi celles-ci figure la création de notre commission présidentielle sur la criminalité organisée, qui travaille actuellement avec les pays membres de votre organisation à faire la lumière sur des problèmes tels que le blanchiment des fonds, et en particulier sur ses aspects internationaux.

« Ce qui compte ici est, bien entendu, le mot « international ». Qu'il s'agisse de criminalité organisée, de trafic de stupéfiants, de terrorisme ou de toute autre forme d'activité criminelle, l'accroissement du pouvoir et du degré de

complexité des organisations criminelles appelle une riposte de la part de ceux qui se sont engagés à soutenir la loi et à protéger la société des malfaiteurs endurcis. Ceci est le travail d'Interpol.

« Je suis certain que beaucoup d'entre vous ont entendu parler de cette célébrité internationale qu'est le commissaire Maigret, le policier français imaginé par Georges Simenon, qui, très souvent, compte sur les informations fournies par ses homologues des polices d'autres pays du monde pour l'aider à résoudre ses affaires. Comme c'est souvent le cas, la fiction est le reflet de la réalité. C'est Interpol qui institutionnalise et facilite ces contacts professionnels et ces échanges d'informations qui vous sont à tous essentiels pour servir le peuple de votre pays. Les résultats obtenus par Interpol dans ce domaine sont incomparables, et permettez-moi de vous indiquer aujourd'hui que le gouvernement des Etats-Unis s'est



Le président des États-Unis pendant son allocution. De gauche à droite sur la photo : M. VAN HOVE (Belgique), vice-président de l'Organisation, M. SIMPSON, président de l'Organisation, M. MEESE, ministre de la Justice des États-Unis.

engagé à vous accorder, à vous et à votre organisation, son soutien plein et entier.

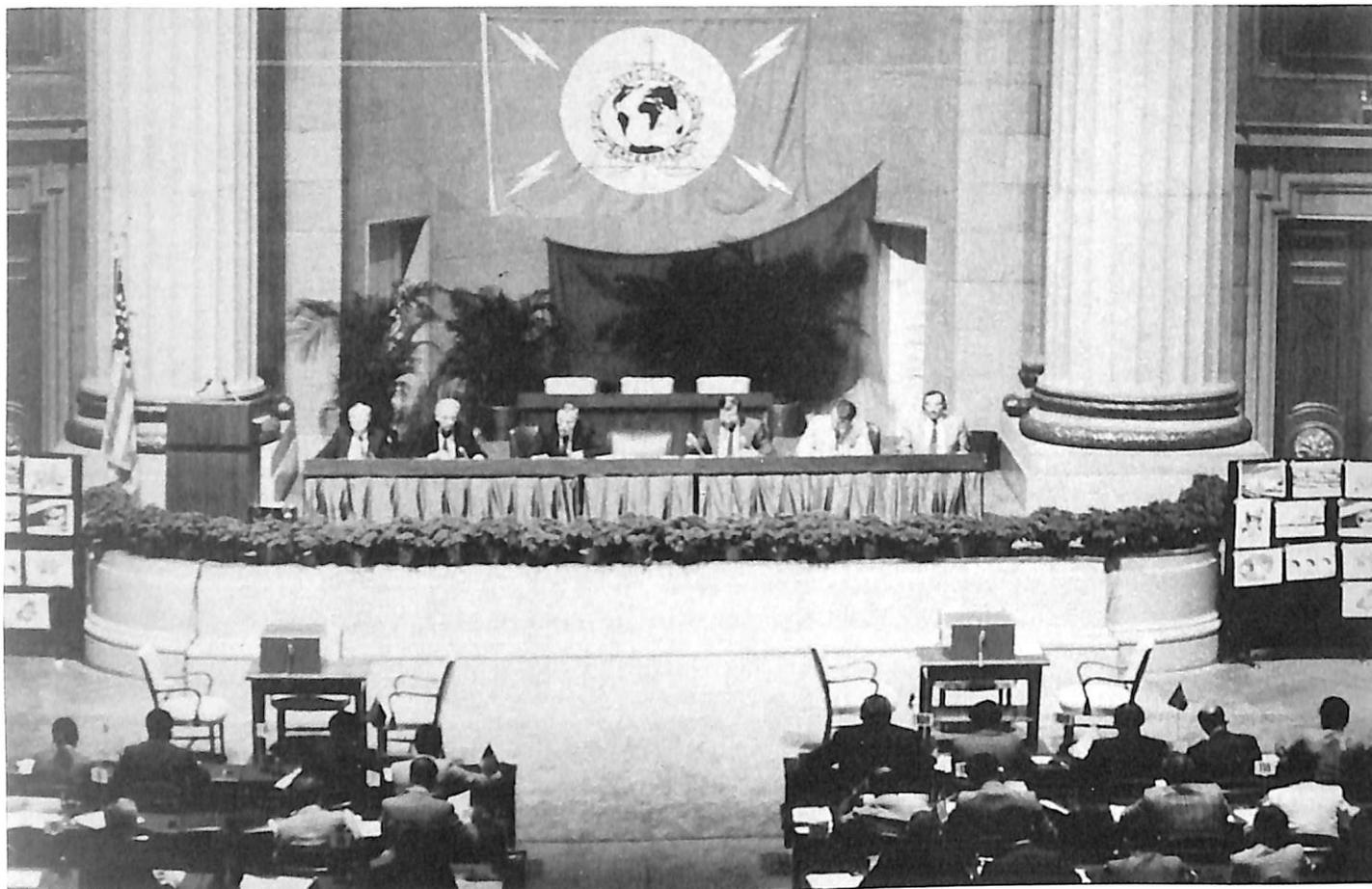
« Et maintenant, si vous le permettez, j'aimerais vous laisser sur une note personnelle. Au cours de ma vie d'homme public, j'ai maintes fois eu l'occasion de parler à des fonctionnaires chargés de l'application de la loi et je crois que je n'ai jamais laissé passer l'occasion de dire que votre profession est l'une des plus difficiles de celles qui existent dans le monde civilisé ; et pourtant aucun travail n'est plus vital pour la sécurité et la liberté de vos concitoyens. Par la nature de votre travail, vous vous trouvez souvent en contact avec vos concitoyens au moment où ils ont été victimes d'un crime ou au moment où ils en ont commis un eux-mêmes. Souvent, vous ne voyez les gens que lorsqu'ils souffrent ou qu'ils ont des difficul-

tés. J'espère que cela ne vous fait pas trop désespérer de la nature humaine ou changer d'idée sur la société tout entière. J'espère que nous n'oubliez pas que la plupart des gens, non seulement sont des citoyens honnêtes et respectueux de la loi, mais qu'ils sont de votre côté dans la lutte contre l'illégalité et qu'ils vous sont très reconnaissants du travail que vous accomplissez.

« C'est pourquoi je crois qu'il vous faut faire preuve d'optimisme dans la lutte contre la criminalité. Georges Simenon a aussi dit que parfois la vérité est trop simple pour les intellectuels. Nous nous rappelons tous l'époque où la mode était à certaines théories très subtiles faisant preuve de beaucoup de compréhension à l'égard des malfaiteurs, époque où l'on désespérait d'arrêter et de poursuivre en justice les malfaiteurs professionnels.

Maintenant, tout ceci est en train de changer. De plus en plus, les gens de mon pays et ceux des vôtres redeviennent sensibles à des vérités séculaires du type : le bien et le mal ont de l'importance, les individus doivent être tenus pour responsables de leurs actes, et la société a le droit de se protéger de ceux qui s'en prennent aux innocents.

« Il n'est pas de meilleur témoignage de cette tendance que le développement et le renforcement d'Interpol. C'est pourquoi je tiens à nouveau à vous assurer du soutien plein et entier du peuple américain. Je vous souhaite tout le succès possible dans votre profession, un agréable séjour aux États-Unis, ainsi que la bienvenue la plus chaleureuse, et je vous présente les salutations les plus sincères du peuple américain. »



A la tribune officielle (de gauche à droite sur la photo) : M. SCHLANITZ (Secrétariat général), M. VAN HOVE (vice-président), M. SIMPSON (président), M. KENDALL (secrétaire général), M. MIKKELSEN (Secrétariat général), M. EL MENADY (vice-président).

Le secrétaire général rappelle les événements marquants pour l'Organisation qui se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée, à Luxembourg (53^e session, septembre 1984).

MARCHE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION ; ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DE L'O.I.P.C.-INTERPOL

L'Assemblée générale venant d'approuver l'adhésion des républiques de Saint-Vincent et Grenadines et de Kiribati, le nombre des États membres de l'Organisation s'élève désormais à 138.

En février 1985, le secrétaire

général M. André BOSSARD a annoncé au Comité exécutif sa décision de prendre sa retraite anticipée pour raisons de santé. En congé de maladie depuis cette date, il a quitté officiellement ses fonctions le 30 juin 1985. M. Raymond KENDALL, chef de la division de police, a été nommé secrétaire général par intérim, fonction qu'il a assumée depuis le mois de février 1985. Le poste de chef de la division de police étant de ce fait vacant, un appel de candidature a été lancé aux pays membres.

A Luxembourg, la République populaire de Chine est devenue membre de l'Organisation, et le problème du statut de l'organisme de police au moyen duquel la coo-

pération avait eu lieu jusqu'alors s'est trouvé posé. Les négociations se poursuivent, et l'on constate actuellement la bonne volonté de la République populaire de Chine, qui essaie de trouver une solution permettant à cet organisme de police de coopérer au sein de l'Organisation.

Lors de sa 53^e session, l'Assemblée générale avait adopté une résolution donnant mandat au Comité exécutif pour choisir le site du nouveau siège. Lors de sa réunion de février 1985, le Comité décidait que le nouveau siège serait construit sur le terrain offert par la municipalité de Lyon (France), et une convention était signée, le 22 mars 1985, avec le maire de cette ville.

Le 2 septembre 1985, un fonctionnaire de police français était mis à la disposition du secrétaire général en tant que chargé de mission et responsable de l'opération « Nouveau bâtiment ». Celle-ci sera vraisemblablement menée à son terme pour le mois de septembre 1988.

L'étude de réorganisation du Secrétariat général qui avait fait l'objet de débats lors de la dernière session, à Luxembourg, n'a pas donné les résultats escomptés. Elle sera reprise par le Secrétariat général, et plus particulièrement par son bureau Organisation et Développement, qui a été restructuré à cette fin.

Le Comité exécutif s'est réuni à trois reprises en 1985 : une première fois à la mi-février, une deuxième fois au début juin et une dernière fois juste avant la présente session de l'Assemblée générale.

Trois conférences régionales se sont tenues depuis la dernière session de l'Assemblée :

— la conférence régionale africaine à Abidjan (Côte d'Ivoire), en mars 1985;

— la conférence régionale européenne au siège de l'Organisation, en avril 1985;

— la conférence régionale américaine à Buenos Aires (Argentine), en mai 1985.

Outre les missions des officiers de liaison pour les stupéfiants, le secrétaire général, les chefs de division et des officiers du Secrétariat général ont visité au cours de l'année 25 bureaux centraux nationaux et 3 États non membres.

ENTRAIDE TECHNIQUE

Vingt bourses ont été attribuées pour le cycle de formation des fonctionnaires de B.C.N. en langues française et espagnole. Vingt-sept bourses ont été attribuées pour le cycle de formation en langues anglaise et arabe de novembre 1985.

Pour la première fois, en 1985, aucune demande de bourse pour des stages d'opérateur radio n'a été présentée.

AFFAIRES CRIMINELLES INTERNATIONALES

La lutte contre la criminalité internationale est toujours la raison d'être de l'Organisation et constitue la préoccupation majeure des bureaux centraux nationaux et du Secrétariat général.

• Activité des bureaux centraux nationaux

Trente-quatre B.C.N. ont transmis leur rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1984.

Vingt-deux B.C.N. ont indiqué que 846 arrestations pré-extraditionnelles avaient eu lieu sur leur territoire à la demande d'un pays étranger, et 22 B.C.N. ont également signalé que 917 arrestations pré-extraditionnelles avaient eu lieu à leur demande dans un pays étranger.

Pour ce qui est des demandes d'identification d'individus, il y en a eu 35 797 envoyées par les 27 pays qui ont répondu à cette rubrique du questionnaire.

Il y a eu également 798 missions à l'étranger effectuées par les fonctionnaires des 21 pays qui ont complété cette partie du rapport d'activité.

• Activité du Secrétariat général

Au Secrétariat général, c'est la division de police qui coordonne la coopération en matière de lutte contre la criminalité internationale. Cette division comporte trois sous-divisions chargées respectivement de la criminalité générale, de la criminalité économique et financière, et de la criminalité liée aux drogues. La division comprend également un groupe des archives et de la documentation criminelle, un groupe de dactyloscopie et d'identification, ainsi qu'un service chargé de coordonner la publication des notices internationales.

Le nombre d'affaires traitées par la division au cours de la période examinée a été considérable, sans diminution par rapport à l'année précédente. La réorganisation du

Secrétariat général, qui est actuellement confiée à l'un de ses propres services, devrait permettre à ses policiers de fournir aux pays membres le type de service d'analyse des renseignements qu'ils souhaitent.

La sous-division de la criminalité générale a traité en 1984 5 339 nouvelles affaires (contre 5 422 en 1983) concernant des infractions contre les biens (y compris le trafic d'armes), infractions qui relèvent plus particulièrement de la compétence du groupe C.

A l'issue d'une réunion de travail qui s'est tenue à Saint-Cloud en février 1985 sur une bande de malfaiteurs européens soupçonnés de trafic d'armes et de drogue, de faux-monnayage et de vol avec effraction, 14 notices internationales ont été diffusées.

Créé par l'Assemblée générale en 1983, le Comité pour l'étude des applications de l'informatique dans le domaine du vol d'objets d'art a tenu sa deuxième réunion en février 1985 au Secrétariat général. A cette occasion, on a procédé à des démonstrations de matériel et d'équipements provenant de plusieurs pays. Il a été décidé que les pays membres effectueraient plusieurs études afin de déterminer quelles données, en matière de vol d'objets d'art, pouvaient être traitées par informatique, et afin d'envisager une standardisation ultérieure.

Une nouvelle circulaire répertoriant 522 notices vertes et bleues concernant des voleurs à la tire a été éditée, et une liste circulaire de personnes signalées au Secrétariat général comme auteurs ou complices de détournements de voitures de location commis entre 1980 et 1983 inclus sera diffusée avant la fin de l'année 1985.

S'agissant des infractions contre les personnes et de la criminalité de violence, domaine du groupe D, 3 259 nouvelles affaires ont été traitées, soit une augmentation de 29,5 % par rapport à la période précédente. Cette augmentation s'est notamment manifestée en

matière d'enlèvements et de prises d'otages, d'extorsion, de vol avec violence, de disparition de personnes, d'identification de cadavres et de séjour ou d'entrée illégaux.

Dans le domaine du terrorisme, le nombre de demandes de diffusion de notices internationales de recherche s'est très fortement accru au cours des premiers mois de l'année 1985. On procédera régulièrement, à l'avenir, à la publication d'une liste de notices internationales relatives aux auteurs ou complices de ce genre de criminalité. La dernière liste, arrêtée au 31 décembre 1984, comporte 229 noms de personnes faisant l'objet de recherches, émanant d'un total de 19 pays.

La huitième étude sur les prises d'otages et les enlèvements a été publiée en novembre 1984. Elle porte sur 81 formulaires envoyés par les B.C.N., dont 13 B.C.N. européens. Depuis mai 1984, le Secrétariat général a envoyé des formulaires aux B.C.N. afin d'obtenir des renseignements sur certaines affaires au sujet desquelles il ne possède que peu d'informations. Une neuvième étude est en préparation : elle portera sur 24 affaires.

La confection du manuel et du résumé pour l'identification des victimes de catastrophes est terminée*.

En ce qui concerne les vols à main armée, au moins 90 % des affaires signalées au Secrétariat général concernent les pays européens, et 10 % concernent des pays d'Amérique. Pour ce qui est des affaires d'extorsion, les renseignements reçus au Secrétariat général proviennent presque exclusivement de l'Europe.

D'une manière générale, on peut affirmer que le Secrétariat ne possède pas tous les renseignements indispensables pour parvenir à une évaluation des affaires sur le plan international.

* * *

La sous-division des affaires économiques et financières se compose de trois groupes et d'un service.

Le groupe E s'occupe des fraudes et des infractions économiques en général. Parmi les quelque trente catégories d'infractions traitées par ce groupe, on peut retenir : l'utilisation frauduleuse de documents d'identité, les fraudes commerciales et maritimes, les activités frauduleuses en matière de chèques et de cartes de crédit, la reproduction illicite de documents audio-visuels, les activités frauduleuses sur les marchandises à livrer, celles sur les billets d'avion, celles sur les transferts de fonds par télex et celles liées à l'ordinateur.

par l'Europe. Le groupe E a publié en outre 205 notices internationales, dont 196 notices rouges concernant des individus recherchés en vue d'extradition.

Le groupe F, qui s'occupe de la fausse monnaie, a traité en 1984 6 823 affaires (contre 5 747 en 1983 et 5 574 en 1982). Son laboratoire spécialisé a effectué 748 expertises de billets contrefaits et 29 expertises de chèques. Des groupes de travail sur le faux-monnayage continuent de se tenir régulièrement (tous les six mois) à l'échelon européen. Ils



Trois délégués de la SUÈDE ; au centre sur la photo, M. WELANDER, nouveau commissaire aux comptes.

Notons que l'O.I.P.C.-Interpol vient de se voir reconnaître le statut d'observateur auprès de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.).

En 1984, le groupe E a traité 3 235 affaires (contre 3 537 en 1983 et 2 736 en 1982). La baisse apparente du nombre d'affaires tient à ce que, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de siège et du règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers, les messages en transit ne sont plus traités par le Secrétariat général. La majeure partie (78 %) des affaires nouvelles enregistrées sont, comme par le passé, signalées

sont d'une grande valeur dans la lutte contre ce type d'activité criminelle. Il serait certainement utile de tenir des groupes de travail similaires sur d'autres continents.

Un service est chargé de la rédaction technique de la revue *Contrefaçons et falsifications*. Au 1^{er} janvier 1985, cette publication était diffusée à plus de 13 000 exemplaires. Elle comporte deux volumes : le premier consacré aux fausses monnaies, le second aux monnaies et aux chèques de voyage authentiques. A compter du 1^{er} janvier 1986, cette revue sera uniformisée : ses deux volumes profondément remaniés paraîtront intégralement en couleur dans les quatre langues

* N.D.L.R. : Ces documents édités dans les quatre langues de travail ont été diffusés aux B.C.N. au cours des deux derniers mois de 1985.



Le délégué des ÉMIRATS ARABES UNIS.

de travail de l'Organisation ainsi qu'en allemand. Est à l'étude un projet de volume III, qui sera consacré aux cartes de crédit.

Le groupe F.O.P.A.C (fonds provenant d'activités criminelles) est le troisième groupe de la sous-division. Ce groupe, devenu opérationnel au début de 1984, a été créé à la suite d'une décision prise par l'Assemblée générale à Cannes en 1983. Ce groupe a pour objectif principal de faciliter les échanges de renseignements sur les opérations financières liées aux activités criminelles. A cette fin, il a accordé la priorité à l'*Encyclopédie des avoirs financiers*, à un programme de formation aux techniques de l'enquête financière, et à l'élaboration de modèles de législation.

*
* *

Bien que toutes les décisions n'aient pas encore été prises consécutivement aux recommandations formulées par le Comité technique sur la coopération en Europe, notamment dans la perspective du plan S.E.P.A.T. (Stupéfiants Europe Plan à Terme), la sous-division des stupéfiants a poursuivi son action, qui consiste à fournir aux pays membres des renseignements tactiques et stratégiques sur

les drogues, à assurer la coordination administrative des enquêtes internationales et à servir de banque internationale de données relatives au trafic des drogues.

L'exécution des deux premières tâches a été améliorée en 1984 grâce à la mise en place d'un système informatisé de statistiques sur les drogues (système SIS). Toutes les saisies de drogues et de stupéfiants signalées au Secrétariat général en 1984, soit un total de 9 469 rapports, ont été mises sur ordinateur. Avec l'introduction dans la banque de données SIS de tous les renseignements concernant chaque saisie, la sous-division a pu fournir des informations plus détaillées sur les voies du trafic, les méthodes de dissimulation, la nationalité des trafiquants et tout autre élément de nature à aider les pays membres à analyser le trafic. Le message hebdomadaire sur les drogues, qui est publié depuis le 18 août 1981, est le principal moyen de diffusion de ces données aux pays membres. Ce message hebdomadaire est, depuis 1985, complété par un bulletin mensuel de statistiques (bulletin SAM). En plus de ces publications et des rapports sur la situation du trafic des drogues préparés pour les conférences régionales Interpol, la sous-division des

stupéfiants a transmis aux différents bureaux centraux nationaux 6 675 messages ou lettres concernant le trafic des drogues et des stupéfiants.

Afin de fournir davantage de renseignements utiles, différents projets concernant certains aspects du trafic des drogues ont été mis en place. On peut citer le projet P.A.C.T.E. (Programmed Action Cocaine Traffic Europe) et le « projet Bateau » relatif au trafic international de drogues par voie maritime. D'autres programmes existants ont été renforcés cette année, tels le programme pour l'Asie du Sud-Ouest (S.W.A.P.) destiné à identifier les principaux trafiquants de drogue de cette région, et le programme pour les substances psychotropes.

La sous-division a poursuivi et étendu sa coopération avec d'autres organismes internationaux concernés par le problème de la drogue, notamment avec certains organismes des Nations unies et avec le Conseil de coopération douanière.

Au 1^{er} juin 1985, l'effectif de la sous-division était de trente personnes. Un policier tunisien, nouvel officier de liaison pour les pays arabophones d'Afrique, a été affecté à la sous-division. Le bureau de Bangkok a été renforcé par un fonctionnaire détaché de la police nationale thaïlandaise.

*
* *

Le groupe des notices internationales, composé de deux personnes, a été mis en place en octobre 1984, afin d'améliorer les procédures actuelles et la diffusion des informations contenues dans les notices internationales.

Le système informatique utilisé contient 3 500 identités de malfaiteurs recherchés par les pays membres, ainsi que des renseignements utilisables en vue de leur découverte (pièces d'identité, véhicules, numéros de téléphone et adresses).

Depuis le 1^{er} janvier 1985, ce système a permis, en concertation avec les B.C.N., de mettre en œuvre

une procédure dont le but est d'aider ces services dans la mise à jour de leurs fichiers.

Par ailleurs, la création d'une brochure éditée par Interpol sur le contrôle des passeports à l'entrée sur le territoire national devrait faciliter l'identification des malfaiteurs.

Le groupe A (archives criminelles) a effectué, au cours de la période 1984/85, 480 000 recherches, soit un accroissement de 18 % par rapport à la période de référence. Le niveau de saturation des fichiers rend indispensable et urgente leur informatisation.

Le groupe de la dactyloscopie (groupe B) exploite les empreintes digitales des malfaiteurs internationaux et participe à la coordination des différentes phases de la préparation des notices. En 1984, le volume des affaires a suivi la progression régulière des années précédentes. Le fichier décadactylaire s'est enrichi de 15 920 nouvelles fiches, et les recherches ont permis la réalisation de 496 identifications dont les éléments ont été portés à la connaissance des B.C.N. intéressés.

A titre indicatif, en 1984, 1 059 notices internationales ont été éditées, dont 608 à indice rouge.

ÉTUDES, DOCUMENTATION GÉNÉRALE, COLLOQUES, R.I.P.C.

Les activités de la division des

études et de la documentation générale du Secrétariat général sont les suivantes : rédaction de documents et de rapports relatifs à des questions concernant la police et les activités d'Interpol ; organisation de réunions ainsi que représentation de l'O.I.P.C. lors de réunions tenues par d'autres institutions ; participation, par consultation et rédaction, aux travaux menés dans d'autres secteurs du Secrétariat général ; gestion et exploitation de la documentation générale (bibliothèque), et traitement des demandes de documentation ; édition de la *Revue internationale de police criminelle* et gestion des abonnements à cette publication.

Cette division a représenté le Secrétariat général à 10 réunions, conférences et colloques internationaux.

En outre, le chef de la division agit comme conseiller juridique de l'Organisation.

De nombreux rapports et documents ont été rédigés, et des travaux statistiques et bibliographiques ont été effectués.

La bibliothèque du Secrétariat général fait partie du service de la documentation générale. C'est une bibliothèque spécialisée dans les domaines intéressant la police et l'Organisation (techniques, pratique et science policière, droit, criminologie, etc.). Sa documentation est actuellement exploitée à l'aide

de fichiers manuels. Entre le 1^{er} mai 1984 et le 1^{er} mai 1985, 217 demandes écrites de documentation émanant de services ou de chercheurs de 65 pays différents ont été traitées. S'y sont ajoutées 115 demandes formulées par différents services du Secrétariat général et par des visiteurs habilités.

• *Revue internationale de police criminelle*

Cette revue, qui paraît depuis 1946 à raison de dix numéros par an, existe en quatre langues. La confection des versions anglaise, arabe et française est assurée par le Secrétariat général, et celle de la version espagnole grâce au concours toujours efficace de la police espagnole.

Les efforts entrepris pour résorber les retards de publication ont produit leurs effets et seront maintenus.

Le tirage de chaque numéro est d'environ 2 100 exemplaires pour chacune des éditions anglaise et française ; il est de 400 exemplaires pour la version arabe. Les 4/5^e du tirage sont adressés gratuitement aux B.C.N. Le nombre total des abonnés à titre payant, pour ces trois éditions linguistiques, est actuellement de 723.

En 1985, le Secrétariat général a constaté une plus grande contribution des B.C.N. à la confection d'articles inédits destinés à la R.I.P.C.

A la fin de 1984 s'est amorcé, avec la coopération des B.C.N., un processus de réflexion en vue d'apporter à terme certaines améliorations à cette revue.

MOYENS D'ACTION

Ces moyens sont regroupés au sein de la division administrative. Comprenant l'essentiel des services communs à l'ensemble du Secrétariat général, cette division participe, à des degrés divers, à toutes les activités du Secrétariat. Le service informatique est désormais rattaché au bureau Organisation et Développement.



La délégation de l'URUGUAY.

• Télécommunications

Au cours de l'année 1984, 635 530 messages ont été acheminés par le réseau des télécommunications internationales de police, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à l'année précédente.

La sous-division est amenée à participer aux travaux liés à son développement, notamment dans le cadre de groupes de travail et du Comité permanent sur la technologie de l'information. En application d'une décision prise à l'assemblée générale de 1984, le Secrétariat général a fait le nécessaire pour installer au siège un autocommutateur de messages qui devrait être opérationnel au 1^{er} juillet 1986.

• Production de documents

Une sous-division regroupe l'ensemble des services chargés de dactylographier, de traduire, d'imprimer et d'expédier tous les documents rédigés au Secrétariat général. Après une forte augmentation ces dernières années, le volume de documents produits connaît une croissance plus ralentie. Une étude est en cours sur la rationalisation des méthodes de travail.

• Finances, comptabilité

Cette sous-division a été créée et mise en place au début de l'année 1984. Afin de répondre aux exigences budgétaires par programme et d'améliorer le système de contrôle et d'information qui en découle, un ordinateur a été installé au mois de janvier 1985.

Le nouveau règlement financier a été établi conjointement avec la division des études et avec l'assistance de conseillers financiers. Il doit être soumis à l'approbation de la présente Assemblée générale, pour pouvoir entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1986.

• Relations publiques

La sous-division des services généraux est chargée notamment de la gestion mobilière et immobilière, de la sécurité, de l'organisation des visites du Secrétariat général et des relations publiques. Du 1^{er} mars au 30 juin 1985, ce service a reçu au siège 163 visiteurs de 14 pays et 15 journalistes venant de 6 pays.

• Personnel

Au 1^{er} avril 1985, le chiffre total des effectifs du Secrétariat général

était de 242 personnes (contre 230 au 1^{er} avril 1984), réparties comme suit :

- 162 agents sous contrat, dont 26 cadres techniques ou de commandement ;
- 64 fonctionnaires mis à disposition ;
- 16 fonctionnaires détachés.

Au total, 178 personnes sont rémunérées directement par l'Organisation (contre 171 au 1^{er} avril 1984).

Le personnel du Secrétariat général provient des 36 pays suivants : Allemagne (République fédérale), Argentine, Australie, Autriche, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Irak, Irlande, Italie, Japon, Kampuchéa démocratique, Liban, Malaisie, Ile Maurice, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal, Seychelles, Soudan, Sri Lanka, Suède, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

La priorité de la sous-division du personnel et des affaires sociales sera l'établissement, dans les mois à venir, d'un nouveau statut et d'un nouveau règlement pour le personnel.

Questions financières

EXERCICE 1984 ET BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1984 BUDGET 1985 ET PROJET DE BUDGET 1986 MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT FINANCIER

La commission est présidée par M. VAN HOVE (Belgique).

Les représentants du Secrétariat général commentent les rapports préparés pour l'Assemblée générale. A l'issue des débats, la commission approuve le compte rendu de l'exercice 1984 et le bilan au 31 décembre 1984.

Sont également adoptées par la

commission, puis par l'Assemblée générale en séance plénière, trois résolutions.

En ce qui concerne la politique financière de l'Organisation, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante comportant modification de l'unité budgétaire :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du projet de budget pour 1986 (rapport n° 5) présenté par le secrétaire général et approuvé par le Comité exécutif,

TENANT COMPTE de l'évolu-

tion du budget 1985 et des prévisions établies pour 1986,

DÉCIDE que la valeur de l'unité budgétaire est portée à 12 500 francs suisses,

APPROUVE le projet de budget 1986 dans les termes du document ci-dessus visé.

La seconde résolution a trait à la liquidation de l'ancien fonds de sécurité et de réserve :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

AYANT A L'ESPRIT les dispositions des résolutions

52/AGN/RES/7 (Cannes, 1983) et 53/AGN/RES/1 (Luxembourg, 1984),

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 5 bis intitulé « Liquidation de l'ancien fonds de sécurité et de réserve - Affectations aux fonds »,

DÉCIDE que

– l'ancien fonds de sécurité et de réserve est liquidé par affectation du restant de 3 285 568 FS au fonds d'investissement ;

– cette somme est réservée à l'achat des équipements du futur siège de l'Organisation ;

– l'engagement de dépenses sur cette somme est soumis à l'approbation préalable par l'Assemblée générale des évaluations que le secrétaire général devra présenter à celle-ci en vertu de la résolution 53/AGN/RES/1 ;

DÉCIDE que

– les sommes actuellement destinées à la réorganisation du Secrétariat général, dans la mesure où elles n'auront pas été dépensées avant la fin de l'exercice en cours, seront affectées au fonds d'investissement à la date du 1^{er} janvier 1986 ;

– ces sommes seront utilisées, sous la responsabilité du secrétaire général, pour l'acquisition d'équipements, notamment en informatique, dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général ;

DÉCIDE que l'excédent de 417 282 FS résultant de l'exercice 1984 sera distribué aux membres comme un à-valoir aux termes de l'article 13 du règlement financier actuellement en vigueur,

DÉCIDE l'affectation au fonds d'investissement de toute somme encaissée au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, dans la mesure où cette taxe est payée à charge de ce fonds.

Le troisième projet de résolution adopté est une conséquence de la 53^e session de l'Assemblée générale, qui avait demandé au secrétaire général « de soumettre à l'Assem-



Une partie de la délégation de COTE D'IVOIRE.

blée générale, lors de sa 54^e session, le projet d'un nouveau règlement financier qui tienne compte de l'introduction du budget par programme et de la nécessité d'adapter les dispositions en vigueur aux exigences d'une gestion moderne ». Ce projet de résolution porte donc sur la modification du Règlement général et l'adoption d'un nouveau règlement financier :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 2 présenté par le Comité exécutif et le secrétaire général et intitulé « Modification du Règlement général - Adoption d'un nouveau règlement financier »,

AYANT PRIS CONNAISSANCE de l'avis du comité *ad hoc* consulté en application de l'article 60 du Règlement général,

ADOpte les modifications du Règlement général telles qu'elles figurent à l'annexe 1 dudit rapport,

DÉCIDE que ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1986,

ADOpte le nouveau règlement financier tel qu'il figure à l'annexe 2 dudit rapport, avec les

modifications jointes à la présente résolution,

DÉCIDE que le secrétaire général sera habilité, conformément à l'article 12, alinéa 2, du nouveau règlement financier, à transférer des crédits entre chapitres au sein d'un même programme ou sous-programme, entre programmes et entre sous-programmes, à condition que la modification, par l'ensemble de ces opérations, des crédits affectés à un chapitre, programme ou sous-programme, ne soit pas supérieure à 15 %,

DEMANDE aux membres d'adresser au Comité exécutif, avant le 1^{er} janvier 1986, par l'intermédiaire du secrétaire général, les références d'entreprises et d'organismes susceptibles d'être désignés comme vérificateur externe, conformément à l'article 26 du nouveau règlement financier,

INVITE le Comité exécutif à soumettre à l'Assemblée générale, lors de la 55^e session, une proposition en vue de la désignation du vérificateur externe,

INVITE le secrétaire général à soumettre à l'approbation du Comité exécutif, lors de sa 1^{re} réunion en 1986, conformément au nouveau règlement financier, les textes d'application de celui-ci,

DÉCIDE, à titre transitoire, que

– la vérification des comptes de l'exercice 1985 sera effectuée en 1986 selon les règles en vigueur avant le 1^{er} janvier 1986 ;

– la délégation de la signature financière du secrétaire général sera régie par l'article 11, alinéa 1, de l'ancien règlement financier ;

– les procédures de passation de contrats seront celles applicables

avant le 1^{er} janvier 1986 ;

– le président de l'Organisation, en application de l'article 14 du nouveau règlement financier, pourra autoriser des dépenses jusqu'à 250 000 FS.

Transfert du siège Construction (état de la question)

La commission est présidée par M. LOROUGNON (Côte d'Ivoire).

Le secrétaire général rappelle que le gouvernement français a mis à la disposition de l'Organisation un fonctionnaire qualifié, afin de s'occuper du projet de construction en liaison avec l'Organisation et les autorités concernées. Celui-ci, après avoir défini la nature et les limites de sa mission, présente son rapport sur l'état de la question avant le dépôt du permis de construire. Ce rapport, approuvé par le secrétaire général et le Comité exécutif, prévoit un échéancier : une phase de préparation allant de juin 1985 à juillet 1986, et une phase de réalisation commençant en août 1986 pour s'achever en 1988.

Le problème majeur qui se pose désormais est la définition précise de la structure interne du Secrétariat général au moment où il devra occuper les nouveaux locaux. Une étude de réorganisation est en cours. Ses résultats ne seront pas connus avant la fin de 1985.

Il est prévu que, d'ici la fin du siècle, l'effectif du Secrétariat général atteindra 300 personnes. La superficie nécessaire peut être estimée à 6 745 m² (surface utile) pour les bureaux, la salle de conférences et le restaurant, à 300 m² pour les logements de fonction et à 6 600 m² (hors œuvre) pour l'infrastructure.

La construction pourrait être effectuée en une seule tranche de travaux, les extensions possibles étant préservées lors du dépôt de la demande de permis de construire. Le projet soumis porte sur une

construction globale, facile à protéger, modulable et suffisante pour permettre au Secrétariat général de fonctionner sans problème pendant les 25 années à venir. La progression de cette opération (qui nécessite d'être affinée, notamment dans le sens des économies possibles) fera régulièrement l'objet de compte rendus à l'Assemblée générale jusqu'à son échéance, prévue pour le mois de septembre 1988.

A l'issue des débats, qui portent notamment sur les difficultés que présente actuellement une évaluation réaliste du coût final de cette opération en raison de paramètres économiques largement imprévisibles, la commission adopte l'avant-projet de résolution en y ajoutant la mention de l'évaluation des coûts en octobre 1985.

L'Assemblée générale adopte en séance plénière la résolution suivante, sans opposition :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

Suite à la résolution AGN/53/RES/4 intitulée « Projet de construction »,

INFORMÉE de la décision du Comité exécutif de choisir le site de Lyon pour l'implantation du nouveau siège de l'Organisation,

EU ÉGARD à la convention signée le 22 mars 1985 entre la ville de Lyon et Interpol,

CONSTATANT que l'Organisation, en vertu de cette convention,

dispose d'un terrain de 14 500 m² pour 99 ans, permettant la construction d'un minimum garanti de 20 000 m² hors œuvre, en une ou plusieurs tranches,

AYANT ENTENDU en commission le rapport du secrétaire général sur les études préliminaires effectuées en vue de la construction du nouveau siège et du transfert du Secrétariat général à Lyon, ainsi que sur l'état actuel de ses projets,

RAPPELANT que l'enveloppe financière prévue pour les projets de construction se compose de la somme affectée au fonds d'investissement à cet effet augmentée du produit de la vente future du siège actuel, le tout diminué du coût global du transfert,

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle toute estimation du prix de la construction fait apparaître une marge d'incertitude en ce qui concerne les coûts définitifs qui, en tout état de cause, dépasseront l'enveloppe prévue, et qui peuvent être évalués, en octobre 1985, à 26 millions de FS hors taxes,

CONVAINCUE de l'urgence que revêt la construction du nouveau siège en suspens depuis de nombreuses années et entraînant des difficultés croissantes pour le fonctionnement normal du Secrétariat général,

APPROUVE la réalisation du projet présenté par le Secrétaire général et le Comité exécutif, et comportant les caractéristiques suivantes :

– 6 745 m² de surfaces utiles

devant accueillir les bureaux, la salle de conférences, le restaurant d'entreprise ;

– 300 m² de logements de fonction ;

– 6 600 m² hors œuvre destinés aux locaux techniques et aux parkings ;

DÉCIDE que ces surfaces constituent un maximum à ne pas dépasser, le secrétaire général continuant de chercher une réduction de certaines surfaces par les mesures de réorganisation actuellement en cours,

DONNE POUVOIR au secrétaire général d'assumer, pour ladite construction, sous la surveillance du Comité exécutif, et entre ses ses-

sions sous celle du président de l'Organisation, les fonctions de maître d'ouvrage, comprenant la décision sur le programme technique, le processus de réalisation, la passation des marchés et leur règlement et, d'une manière générale, la conduite de l'opération dans son ensemble,

DONNE POUVOIR au Comité exécutif de décider la vente du siège actuel de l'Organisation et d'en déterminer les conditions, et au secrétaire général d'effectuer la vente ainsi décidée,

INVITE le secrétaire général à examiner la possibilité d'un système de financement consistant à couvrir le coût de l'opération, en tout ou en

partie, par un emprunt dont le remboursement serait assuré par les intérêts résultant du placement, pour la durée du remboursement de l'emprunt, des fonds actuellement destinés à l'opération,

DONNE POUVOIR au Comité exécutif de mettre en application un tel système de financement, y compris dans le cas où les circonstances imposeraient un dépassement de l'enveloppe budgétaire prévue,

INVITE le Comité exécutif et le secrétaire général à rendre compte à l'Assemblée générale, au fur et à mesure, de la progression du projet et de son bilan financier, dès que les estimations le permettront de façon précise.

Trafic international des drogues

La commission est présidée par M. KELLY (Etats-Unis).

Après avoir rappelé les principales activités de la sous-division des stupéfiants, le représentant du Secrétariat général résume le contenu du rapport sur la situation en 1984. L'analyse de l'ensemble des informations transmises au Secrétariat général montre que la situation de l'abus et du trafic des drogues et des substances psychotropes s'est indubitablement détériorée au cours de l'année passée, particulièrement pour le trafic des opiacés et de la cocaïne. Le trafic du cannabis s'est révélé être de mieux en mieux organisé, et celui des substances psychotropes de plus en plus complexe. Il apparaît à l'heure actuelle que le trafic des drogues a atteint un niveau jamais égalé auparavant, bien que les efforts et les moyens engagés en matière de répression soient également parvenus à un niveau sans précédent.

Il faut signaler que l'accroissement du trafic ne se limite pas à une simple augmentation du volume : on remarque en effet une rapide extension géographique de ce phénomène qui n'épargne aucune

région et pratiquement aucun pays. L'accroissement rapide du trafic dans de nombreux pays en voie de développement jusqu'ici épargnés, et où ces activités peuvent avoir un effet déstabilisateur, est particulièrement préoccupant.

Il devient de plus en plus évident qu'il existe des liens entre le trafic international des drogues et d'autres activités de la criminalité organisée. Les implications financières du trafic des drogues ont atteint des proportions qui vont probablement au-delà de toute estimation.

Une quarantaine de délégations et d'observateurs prennent la parole au cours des débats, qui confirment la généralisation des problèmes de la drogue.

PROJET DE NOUVELLE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES DROGUES

Un avant-projet de résolution est présenté qui énumère les éléments susceptibles d'être inclus dans les conventions existantes ou dans une nouvelle convention internationale

sur les drogues. Il s'agit de l'extradition, de la saisie des fonds provenant des trafics, du contrôle des produits chimiques de base nécessaires à la fabrication des drogues.

Après discussion en commission, puis en séance plénière, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

PRÉOCCUPÉE par l'accroissement du volume du trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes,

ALARMÉE par les conséquences graves que le trafic illicite et l'abus des drogues ont sur la santé publique, et en particulier sur celle des jeunes, ainsi que par les entraves qu'ils apportent au développement des sociétés, ce qui constitue un crime contre l'humanité,

CONSIDÉRANT que la majeure partie du trafic illicite des drogues est aux mains d'organisations criminelles disposant de ressources financières énormes et échappant sou-



Une partie de la délégation des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

vent aux techniques classiques de répression,

NOTANT que la saisie des gains financiers d'origine illicite est un moyen juridique efficace permettant de démanteler les organisations criminelles,

PERSUADÉE que, pour éliminer les organisations criminelles se livrant au trafic des drogues, il faudra que les autorités adoptent des mesures portant sur :

- a) l'utilisation de la technique des surveillances de livraisons dans les enquêtes sur les trafics de drogue, quand une telle utilisation est nécessaire ;
- b) l'apport d'un fondement juridique à la lutte contre le trafic des drogues en haute mer ;
- c) le perfectionnement des mécanismes juridiques permettant l'extradition sans délai des individus soupçonnés de se livrer au trafic international des drogues ;
- d) l'élaboration de mécanismes juridiques permettant de détenir les individus soupçonnés de se livrer au trafic de drogues, en attendant qu'ils soient jugés dans le cas où l'autorité judiciaire compétente a jugé que, en les mettant en liberté, on ferait courir un danger supplémentaire à la société ou qu'on risquerait qu'ils prennent la fuite, afin de se soustraire à l'action de la justice ;
- e) la mise au point de systèmes destinés à surveiller les mouvements de

« précurseurs » et de produits chimiques de base, afin d'empêcher leur détournement à des fins illicites ;

f) l'élaboration de mesures destinées à prévenir et à déceler l'utilisation de la poste pour le trafic international de stupéfiants et de substances psychotropes, tout en respectant le secret de la correspondance ;

g) l'amélioration des systèmes nationaux de données relatives à l'abus et au trafic des drogues, afin de déceler les modifications des caractéristiques de l'abus des drogues et de mettre à la disposition des services nationaux des informations stratégiques et des renseignements tactiques ;

h) la mise en place, dans les zones et les ports francs, de systèmes mieux adaptés permettant de s'assurer que les médicaments et les produits chimiques qui y pénètrent sont d'origine licite et destinés à un usage licite ;

PERSUADÉE EN OUTRE que la nature internationale du trafic illicite des drogues rend nécessaire l'adoption des mesures juridiques les plus efficaces pour faciliter la coopération internationale dans les procédures d'enquête et de poursuite,

RAPPELANT la résolution 39/41 du 14 décembre 1984 des Nations unies, qui demande la préparation d'un projet de convention sur le trafic illicite des stupéfiants prenant en compte les différents

aspects du problème non envisagés par les instruments internationaux existants,

RAPPELANT EN OUTRE les recommandations de la réunion sur l'harmonisation de l'attitude des pays membres de l'O.I.P.C.-Interpol en ce qui concerne une convention internationale des stupéfiants, réunion qui s'est tenue les 17 et 18 juin 1985 au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol à Saint-Cloud,

RAPPELANT ENCORE les recommandations du 7^e Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à Milan (Italie) du 16 août au 6 septembre 1985,

AYANT EN OUTRE PRIS CONNAISSANCE des conclusions du Séminaire sur la technique des livraisons surveillées ou contrôlées, qui a réuni les fonctionnaires de la police et des douanes de 54 pays au Secrétariat général du Conseil de coopération douanière, du 16 au 20 septembre 1985,

AYANT ENCORE PRIS CONNAISSANCE des recommandations de la 74^e Conférence interparlementaire, qui s'est tenue à Ottawa (Canada) du 2 au 7 septembre 1985,

PRIE le Secrétariat général de poursuivre sa collaboration avec tous les pays membres et tous les organismes internationaux compétents pour déterminer les mesures susceptibles d'être incluses dans un instrument international concernant la lutte contre le trafic illicite des drogues et **ENCOURAGE** les pays membres à apporter leur soutien à l'élaboration d'un instrument international efficace contenant des améliorations du droit international relatif à de telles mesures et à toute autre mesure appropriée.

NOUVEAU FORMULAIRE

Le représentant du Secrétariat général propose un nouveau formulaire pour les statistiques nationales sur la production, le trafic et l'usage illicites des drogues ; celui actuelle-

ment utilisé, ayant été conçu il y a plusieurs années, ne mentionne pas les psychotropes.

A l'issue des débats, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

AYANT ETUDIÉ le rapport n° 7 du Secrétariat général, intitulé « Statistiques nationales sur la production, le trafic et l'usage illicites des drogues en 1984 »,

AYANT ÉGALEMENT ÉTUDIÉ le système O.I.P.C.-Interpol de recueil et de diffusion des données relatives au trafic des drogues et à la criminalité liée aux drogues,

SACHANT que les statistiques nationales relatives à la production, au trafic et à l'usage illicites des drogues présentées chaque année par les pays membres sont un élément important de ce système,

RECONNAISSANT que des données précises et uniformes sont

essentielles pour pouvoir évaluer la situation internationale du trafic des stupéfiants et des substances psychotropes et surveiller l'évolution de ce trafic,

CONSCIENTE que le formulaire qui est utilisé pour l'instant pour transmettre les statistiques nationales, et qui a été approuvé par l'Assemblée générale en sa 46^e session (Stockholm, 1-8 septembre 1977), peut ne plus être adapté aux besoins actuels, en particulier en ce qui concerne les substances psychotropes,

AYANT ÉTUDIÉ un projet de révision du formulaire « Statistiques nationales annuelles relatives à la production, au trafic et à l'usage illicites des drogues » présenté par le Secrétariat général,

AYANT PRIS NOTE de la recommandation adoptée par la 11^e Réunion européenne des chefs de services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des drogues et reprise par la 14^e Conférence régionale européenne, qui a eu lieu à Saint-Cloud, du 24 au 26 avril 1985,

APPROUVE le formulaire « Statistiques nationales annuelles relatives à la production, au trafic et à l'usage illicites des drogues », tel que modifié par le Secrétariat général,

DEMANDE au Secrétariat général de prendre les mesures nécessaires pour que le formulaire, dans sa version modifiée, entre en application et soit utilisé dès que possible.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET AVOIRS LIÉS AU TRAFIC DES DROGUES

Le représentant du Secrétariat général rappelle à l'attention des délégués la loi type qui a été diffusée à tous les B.C.N. à titre de modèle d'orientation pour d'éventuelles modifications législatives nationales, en ce qui concerne la saisie des actifs provenant du trafic des drogues. Il indique également qu'un module de formation spécialisé destiné aux agents est en cours de préparation par le Secrétariat général.

Délits économiques internationaux

FRAUDES BANCAIRES

Contrairement à la tendance des années précédentes, le nombre d'encaissements frauduleux de chèques n'a pas augmenté fortement en 1984. Ces affaires ont été signalées en grande partie par les pays européens et ont porté sur l'encaissement frauduleux d'eurochèques allemands, principalement en Italie, en France, en Espagne et au Portugal. Il existe de fortes présomptions pour que les auteurs de ces encaissements frauduleux soient, dans nombre de cas, des malfaiteurs opérant depuis l'Amérique du Sud. Une grande partie des chèques en question avaient été volés dans des voitures en stationnement.

Le nombre des affaires de contrefaçon de chèques et de chèques de voyage signalées au Secrétariat général est resté stable. Ces contrefaçons, qui ne se rencontraient au début qu'en Asie du Sud-Est, sont maintenant répandues dans de nombreux pays. Ainsi, une affaire qui avait débuté en août 1984 a fini, en raison de ses multiples aspects internationaux, par concerner au total seize pays d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient.

En 1984, le Secrétariat général a attribué 12 indicatifs à de nouveaux types de contrefaçons de chèques et de chèques de voyage (contre 15 en 1983).

Il convient d'attirer l'attention une fois de plus sur la nécessité

d'utiliser davantage le formulaire E/BA mis à la disposition des B.C.N. pour transmettre au Secrétariat général les renseignements relatifs aux affaires de contrefaçon de chèques, de chèques de voyage ou d'autres titres de paiement.

En ce qui concerne les opérations frauduleuses relatives aux cartes de crédit, le nombre d'affaires signalées au Secrétariat général est en légère augmentation ; mais ce nombre ne donne pas une idée exacte de la délinquance dans ce domaine en raison du chiffre noir qui doit être important à l'échelon de chaque pays.

Le B.C.N. Londres a signalé, en février 1984, un cas d'utilisation d'une machine spéciale pour imprimer



Le délégué de l'ALGÉRIE.

mer de nouveaux numéros en relief. Les malfaiteurs avaient changé le numéro de code du pays, afin d'occasionner des retards dans les vérifications par téléphone ou par télex. Dans cette affaire, les autorités ont arrêté deux individus que l'on considère comme des experts dans la contrefaçon des cartes de crédit.

FRAUDES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

• Fraudes aux lettres de crédit

Les opérations frauduleuses relatives aux documents bancaires, opérations qui consistent à utiliser de faux documents d'expédition, et en particulier de faux connaissements, pour obtenir le paiement de lettres de crédit, deviennent de plus en plus préoccupantes au niveau international. Bien que le problème soit particulièrement aigu en Extrême-Orient et dans certains pays d'Afrique, ce genre d'affaires se produit également dans les autres régions du monde. Comme l'attestent certaines enquêtes en cours, les préjudices peuvent être considérables (140 millions de dollars américains dans une affaire récente).

La C.N.U.C.E.D. se livre actuellement à une étude approfondie des problèmes que posent la prévention et la détection de ce genre d'activités, et son rapport préliminaire a été diffusé par le Secrétariat général à tous les B.C.N. L'une des difficultés les plus importantes en la

matière vient de ce qu'il est souvent très compliqué de déterminer quel pays est juridiquement compétent pour se saisir de l'infraction.

• Fraudes sur les marchandises à livrer

Cette délinquance, qui s'est longtemps cantonnée dans certains pays d'Europe, commence à essaimer dans d'autres parties du monde. Les auteurs de ces opérations frauduleuses détournent, par différents moyens, les sommes qui leur sont confiées pour être placées sur le marché à terme des marchandises (céréales, or, cuivre ou pétrole). Le préjudice financier subi par l'ensemble des victimes est parfois très important. On estime que, dans de nombreux cas, les fonds placés proviennent eux-mêmes d'autres activités criminelles ou de l'évasion fiscale, ce qui permet de penser que les préjudices réels sont souvent bien supérieurs aux chiffres annoncés.

• Transferts de fonds par télex

Le nombre d'affaires signalées en rapport avec le transfert de fonds entre banques par télex international est peu important, mais, dans chaque cas, le préjudice subi est considérable. Ainsi, en décembre 1984, 13 500 000 dollars américains étaient détournés au moyen d'un message télex frauduleux demandant que cette somme soit transférée d'un compte bancaire d'Europe occidentale sur un autre compte en Amérique du Nord, puis

de ce dernier sur un troisième compte en Amérique centrale, où les malfaiteurs se sont partagé les bénéfices.

• Fraudes sur les billets d'avion

La plupart des fraudes sur les billets d'avion sont de nature internationale. Il est particulièrement important de surveiller les affaires dans lesquelles les malfaiteurs, opérant dans d'autres secteurs de la criminalité (trafic de drogue ou d'armes), ont utilisé des billets volés ou de provenance frauduleuse. En août 1984, le Secrétariat général a publié une nouvelle notice de modus operandi sur ces activités (billets volés dont les numéros ont ensuite été modifiés).

• Documents d'identité contrefaits ou falsifiés

Plus de 45 % des affaires signalées au groupe E par les pays européens en 1984 concernaient des contrefaçons ou des falsifications de documents d'identité. Or, il ne s'agit là que de la partie visible du problème. En effet, on constate une augmentation du nombre d'affaires dans lesquelles l'activité principale est le trafic de drogue, la prostitution ou l'escroquerie, et où l'auteur est découvert en possession de documents faux ou contrefaits. Dans ce cas, la possession de faux documents, considérée comme infraction secondaire (moyen du délit principal), ne figure pas dans les statistiques.

• Fraude informatique

En 1984, une seule affaire méritant la qualification de fraude informatique a été signalée : il s'agit d'un individu qui résiderait en Amérique du Nord et qui a été inculpé dans un pays du Moyen-Orient pour faux et pour détournement d'une somme de 300 000 dollars. Dans cette affaire, on a utilisé l'ordinateur d'une banque, non seulement pour « créer » des fonds inexistantes sur un compte bancaire, mais encore pour effectuer directement ou indirectement, à partir de ces « fonds », des paiements effectifs en dollars.

• Infractions commises au moyen des services postaux

Une étude est en cours au Secrétariat général sur ce sujet, et une demande de renseignements a été adressée à tous les B.C.N. en janvier 1985.

*
* * *

Les escroqueries portant sur la vente de faux diamants sous pochettes scellées, escroqueries qui ne touchaient jusque-là que les pays européens, se sont étendues à l'Amérique et à l'Extrême-Orient.

*
* * *

D'après les affaires étudiées par le groupe du Secrétariat général chargé de la criminalité économique, il y a de plus en plus de malfaiteurs professionnels qui se tournent vers les activités frauduleuses à l'échelle internationale. C'est pourquoi un membre de ce groupe s'occupe plus particulièrement des affaires relevant de la criminalité organisée.

Le 5^e colloque sur les activités frauduleuses internationales se tiendra au siège de l'Organisation vers le début de l'année 1986.

*
* * *

FONDS PROVENANT DES ACTIVITES CRIMINELLES

Conformément aux objectifs qui lui avaient été assignés lors de sa création, le groupe F.O.P.A.C. a développé son action essentiellement dans cinq directions :

1. Rédaction et mise à jour constante d'une *Encyclopédie des avoirs financiers* éditée dans les quatre langues de travail de l'Organisation et destinée aux pays membres.

2. Participation au développement de textes juridiques (lois, traités, conventions) donnant aux services de police les moyens d'enquêter sur le blanchiment de l'argent et sur les mouvements de fonds provenant

du trafic de drogue ou d'autres activités criminelles internationales. A cet égard, le groupe F.O.P.A.C., membre de la délégation de l'Organisation, participe aux travaux des Nations unies (élaboration d'une nouvelle convention internationale incriminant la possession du produit de délits relatifs à la drogue et prévoyant la confiscation des avoirs provenant d'activités criminelles). Ce groupe participe également aux travaux du Conseil de l'Europe, du Conseil de coopération douanière et du Secrétariat du Commonwealth.

3. Etude et élaboration de lois types permettant aux services de police d'avoir accès aux documents bancaires et commerciaux, érigeant en délit la possession du produit d'une activité criminelle et prévoyant le gel et la confiscation des avoirs d'origine criminelle par le pays dans lequel ces avoirs sont découverts. Plusieurs pays des Caraïbes ont l'intention de promulguer des législations élaborées sur le modèle de la loi type d'Interpol. Celle-ci est également à l'étude dans plusieurs pays européens. En outre, suite à une recommandation de la Conférence régionale de Buenos Aires (mai 1985), cette loi type sera diffusée à tous les B.C.N.

4. Formation aux techniques de l'enquête financière. A ce sujet, un groupe de travail s'est réuni pour préparer le matériel pédagogique destiné à un cours de formation de deux semaines. L'élaboration de ce programme de formation est en bonne voie, et des conférences ont

déjà pu être données devant des groupes de policiers sous l'égide des Nations unies.

5. Le groupe F.O.P.A.C. participe habituellement à toutes les réunions de travail organisées par le Secrétariat général, afin de coordonner les enquêtes en cours. Cette participation a pour but d'encourager les enquêtes financières et de fournir une aide technique aux pays concernés. La plupart des réunions ont porté sur des trafiquants de drogue européens ayant des relations en Asie, et, plus récemment, sur le trafic de cocaïne sud-américaine. Les autres groupes de la division de police soumettent systématiquement au groupe F.O.P.A.C. les affaires présentant des aspects financiers. Le groupe est également chargé d'étudier les dossiers concernant les escroqueries commises au moyen de « banques fantômes ». Très souvent, ces escroqueries concernent l'utilisation de lettres de crédit ou d'instruments monétaires frauduleux, ou des prêts avec commission payable à l'avance. La plupart des affaires signalées au groupe se sont, pour l'instant, produites en Europe occidentale, en Asie ou dans les Caraïbes.

Sur proposition de l'Inde, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,



Le délégué du PARAGUAY.

AYANT ETUDIE les rapports n° 8 et 8 bis sur les délits liés à la criminalité économique et financière,

CONSTATANT l'insuffisance des études et de la coopération concernant la lutte contre la criminalité internationale,

PERSUADEE de la nécessité d'intensifier la coopération par la voie d'Interpol dans ce domaine,

PRENANT NOTE de la recommandation du 7^e Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, relative à ces formes de criminalité,

DECIDE :

Faux-monnayage

Le nombre d'affaires de contrefaçons signalées par les pays membres s'est élevé à 6 823 contre 5 747 en 1983.

Le nombre de pays dont la monnaie a été contrefaite demeure à peu près stable : 38 en 1984, contre 35 en 1983, 32 en 1982 et 39 en 1981. Des contrefaçons ont été saisies dans 75 pays. Mais ce chiffre n'a qu'une signification très relative.

DOLLAR AMÉRICAIN

Le dollar américain demeure toujours, en 1984, la monnaie la plus contrefaite. Des contrefaçons ont été saisies dans 73 pays, contre 60 en 1983. L'Europe a été, en dehors des États-Unis eux-mêmes, le continent le plus touché.

La valeur totale des contrefaçons de dollars américains découvertes dans le monde en 1984 s'élève à 119 651 567 dollars, répartie comme suit :

- saisies sur le territoire des États-Unis : 44 190 560 dollars ;
- saisies hors du territoire américain : 57 223 007 dollars.

L'augmentation est considérable.

1. la préparation par le Secrétariat général d'un guide à l'usage des bureaux centraux nationaux et des services spécialisés (semblable à celui existant sur la lutte contre le trafic illicite des drogues – cf. Vade-mecum de l'O.I.P.C.-Interpol, partie 3, chapitre 1), indiquant les possibilités pratiques qui existent actuellement en matière de coopération dans les affaires de criminalité économique ;

2. que le 5^e colloque sur les fraudes internationales comprendra un débat, non seulement sur le type d'activités criminelles mentionnées dans le rapport n° 8, mais aussi sur les techniques de blanchiment de fonds utilisées pour contourner la législation fiscale et la réglementation

sur le contrôle des changes des pays membres, sur les manipulations de factures et les fraudes douanières commises au préjudice des finances publiques, ainsi que sur le rôle de l'O.I.P.C.-Interpol dans la lutte contre la criminalité économique internationale ;

3. l'inscription, à l'ordre du jour de toutes les conférences régionales, d'un point concernant la lutte contre la criminalité économique internationale ;

SOUHAITE s'assurer la coopération des pays membres dans la lutte contre les nouvelles formes de criminalité économique internationale qui touchent particulièrement les finances publiques.

La plus grande partie de ces contrefaçons a été saisie sur des « passeurs », ce qui est habituel, ou sur des transporteurs, et sur un grand nombre de personnes de bonne foi. D'importantes saisies ont été réalisées lors de la découverte d'imprimeries clandestines, surtout sur le territoire des États-Unis. Quarante-quatre imprimeries clandestines ont été découvertes dans le monde en 1984.

AUTRES MONNAIES

En Europe, ont été saisies des contrefaçons de billets d'Allemagne fédérale, d'Espagne, de France, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Portugal, de Suède, de Suisse et de Yougoslavie.

En Afrique, ont été saisies des contrefaçons de billets de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (C.F.A.), d'Arabie Saoudite, du Cameroun, du Gabon, du Nigéria et d'Afrique du Sud.

En Amérique, ont été saisies des contrefaçons de billets du Canada, de Colombie, du Chili, du Paraguay, du Mexique et du Venezuela.

En Asie, ont été saisies des con-

trefaçons de billets de l'Australie, d'Inde, de Singapour, de Malaisie et de la République populaire de Chine.

ACTIVITES DU LABORATOIRE SPECIALISE DU SECRETARIAT GENERAL

Le laboratoire a examiné 748 contrefaçons en 1984 ; 36 de ces billets supposés faux se sont révélés authentiques. D'autres billets authentiques ont été examinés, au fur et à mesure de leur envoi par les banques d'émission, afin d'établir une fiche technique aux fins de publication. Vingt-neuf chèques ont été examinés, dont 19 étaient contrefaits.

Les examens effectués par le laboratoire permettent d'affirmer que, à l'heure actuelle, les faussaires n'utilisent aucune technique fondamentalement nouvelle. La majorité des contrefaçons expertisées continuent d'être fabriquées par le système offset, l'offset tramé étant employé dans les mêmes proportions que les années précédentes. On a enregistré quelques contrefaçons réalisées en typographie. Deux innovations techniques utilisées par



Deux délégués de l'ARABIE SAOUDITE.

les malfaiteurs ont été constatées. Elles ont pour but, l'une de donner l'impression d'une gravure en taille douce, l'autre, de mettre en échec certains équipements de détection des faux.

REVUE « CONTREFAÇONS ET FALSIFICATIONS »

Elle a publié, au titre de son volume I, 167 descriptions de nouveaux types de contrefaçons ou de nouveaux indicatifs. Son volume II

a publié la description en couleur de 2069 billets. Vingt-sept billets et 44 pièces de monnaie ont été retirés de la circulation.

*
* *
*

Le faux-monnayage est un phénomène en croissance constante, et une gestion globale au niveau international est nécessaire si l'on veut parvenir, en premier lieu, à renforcer la spécialisation des services dans certaines régions, et, en second

lieu, à harmoniser la coopération internationale dans la totalité des pays membres. Il est urgent, comme le demandent les banques, les institutions techniques fiduciaires et commerciales et les services spécialisés, de réunir une conférence internationale sur le faux-monnayage qui adoptera des résolutions pour lutter contre différentes techniques criminelles nouvelles et contre les nouvelles utilisations de techniques anciennes. Il est envisagé d'en organiser une à Lyon (France), en 1987.

La coopération entre les services chargés de lutter contre les différents types de criminalité devient chaque jour plus nécessaire afin de pouvoir mener à bien, au niveau international, la lutte contre les activités des groupes structurés se livrant au faux-monnayage, car il est apparent aujourd'hui qu'ils se livrent en même temps à d'autres activités criminelles.

La délégation péruvienne annonce qu'elle compte organiser, sous les auspices du Secrétariat général, au premier semestre 1986, un premier cours de formation spécialisé destiné aux policiers d'Amérique latine.

Criminalité violente

Cette question est abordée en séance plénière sous la présidence de M. SIMPSON.

Le secrétaire général présente le rapport élaboré par ses services et les conclusions du colloque qui s'est tenu au siège en août 1985, aux termes desquels il apparaît nécessaire de concrétiser les deux résolutions relatives au terrorisme adoptées par l'Assemblée générale en 1984.

Le débat tourne essentiellement autour d'une éventuelle définition du mot « terrorisme » et sur la nature de la structure qu'il convient de mettre en place au sein du Secrétariat général pour traiter ce secteur de la criminalité.

A l'issue des débats, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante, qui tient compte notamment des amendements proposés par le comité de rédaction créé par la réunion continentale américaine :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 16 présenté par le secrétaire général et intitulé « Terrorisme international et attentats à la sécurité de l'aviation civile »,

SALUANT la tenue au Secréta-

riat général, du 26 au 28 août 1985, d'une réunion d'experts en matière de terrorisme international et d'attentats à la sécurité de l'aviation civile,

CONVAINCUE de la nécessité de renforcer la coopération au moyen d'Interpol dans ce domaine,

AYANT PRÉSENT A L'ESPRIT l'article 3 du Statut,

PRENANT NOTE de la résolution sur les actes criminels de nature terroriste adoptée par le 7^e Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est réuni à Milan (Italie) du 26 août au 6 septembre 1985,

DÉCIDE

1. la préparation par le Secrétariat général d'un guide à l'usage des bureaux centraux nationaux et des services spécialisés (semblable à celui existant sur la coopération dans la lutte contre le trafic de drogue — cf. Vade-mecum de l'O.I.P.C.-Interpol, partie 3, chapitre 1), indiquant les possibilités pratiques qui existent actuellement en matière de coopération dans les affaires de terrorisme ;

2. l'organisation par le Secrétariat général d'un 4^e colloque sur le terrorisme international comprenant un débat sur le rôle de l'O.I.P.C.-Interpol dans la lutte contre cette forme de criminalité et permettant aux Etats membres qui n'ont pas participé à la réunion mentionnée plus haut de discuter de ce sujet ;

3. l'inscription à l'ordre du jour de toutes les réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif d'un point concernant la lutte contre le terrorisme international ;

4. l'inscription à l'ordre du jour de toutes les conférences régionales d'un point concernant la lutte contre le terrorisme international ;

SOUHAITE

1. que le Comité permanent sur



Une partie de la délégation du CAMEROUN.

la technologie de l'information termine ses travaux sur la sécurité du réseau de télécommunication Interpol dès que possible et présente des recommandations à ce sujet au Comité exécutif ;

2. que, en application de la résolution AGN/53/RES/6 (Luxembourg, 1984), la capacité actuelle du Secrétariat général de coordonner et d'améliorer la coopération dans la lutte contre le terrorisme soit renforcée par la création d'un groupe spécialisé au sein de la sous-division I de la division de police.

L'O.A.C.I. annonce qu'elle a pris l'initiative d'inviter 14 pays, ainsi que l'O.I.P.C.-Interpol, à participer aux travaux d'un groupe d'experts chargé d'étudier les modifications à apporter à l'annexe 17 de la Convention de Chicago.

Le président fait également état, à l'occasion de cette session de l'Assemblée générale, du soutien qu'entend apporter l'Organisation aux efforts de certains pays (tels que la R.F.A., le Japon et la Norvège) et de différentes organisations internationales en matière de lutte contre les actes de piraterie maritime.

Télécommunications

La réunion est présidée par M. LOROUGNON, délégué de la Côte d'Ivoire.

Le représentant du Secrétariat général traite de la situation actuelle et des évolutions possibles du réseau des télécommunications internationales de police, ainsi que de la nécessité de la modification prochaine du Règlement des télécommunications internationales de police.

SITUATION ACTUELLE ET ÉVOLUTIONS POSSIBLES DU RESEAU DES TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES DE POLICE

Pour l'échange de ses informations, l'O.I.P.C.-Interpol utilise actuellement des réseaux télégraphiques radio et filaires appartenant à l'Organisation (« réseau des télécommunications internationales de police ») : d'une part, les réseaux radiotélégraphiques HF [automatique (TOR/ARQ) et manuel (morse)] et des liaisons spécialisées (au nombre de quatre), d'autre part des réseaux publics par fil (le télégraphe des autorités postales, le télex, le téléphone et ses compléments : télécopie et téléphotographie).

Quatre vingt-cinq pour cent des membres sont équipés du télex,

50 % font partie du réseau des télécommunications internationales de police, 12,5 % n'ont aucun autre moyen de transmission de l'écrit que la voie postale.

Le réseau Interpol écoule plus d'un million de messages par an (avec un accroissement annuel de 10 à 20 %), dont près de la moitié dans la région Europe-Méditerranée.

L'installation et l'exploitation (prévue pour le 1^{er} juillet 1986) de l'autocommutateur de messages (A.M.S.S.) devrait améliorer en partie la situation, mais d'autres voies sont à rechercher dès maintenant afin d'éviter la paralysie du réseau.

Plusieurs solutions sont concevables pour rénover le réseau actuel et le rendre plus efficace :

– Améliorer et compléter le réseau existant (TOR/ARQ) en conservant la technique HF (ondes décamétriques). On pourrait, dans une première phase, doter de stations automatiques les 17 B.C.N. qui ne disposent d'aucun moyen de communication en dehors du téléphone et des services postaux et télégraphiques publics ; ensuite moderniser ou remplacer les équipements des stations trafiquant encore en radiotélégraphie manuelle, en considérant en priorité les 7 stations qui ne disposent d'aucun autre moyen ; enfin équiper les 47 abonnés au réseau télex international non reliés au réseau Interpol.

Une étude a été réalisée en ce sens par le Secrétariat général avec l'assistance du C.N.E.T. (Centre national d'étude des télécommunications) dépendant de l'administration française des Postes et Télécommunications.

– Adopter la technique du satellite : les possibilités et avantages offerts par le système de l'organisation INMARSAT ont été décrits, de même que ses quelques inconvénients.

– Utiliser les réseaux publics à commutation de paquets (X25) : les avantages techniques et financiers du recours à un tel système ont également été décrits.

– Utiliser les réseaux publics télex et téléphonique : le réseau télex international demeure toujours un moyen pratique pour l'échange d'informations à trace écrite. Le réseau téléphonique permet l'acheminement des informations vocales, il peut constituer le support pour la transmission d'informations par télécopie ou fac-similé, phototélégraphie, terminaux de traitement de texte, etc. L'appel à la solution des réseaux publics télex et téléphonique n'entraîne qu'une faible dépense au départ, mais des coûts d'exploitation proportionnels à l'utilisation qui en est faite.

A partir de cette première approche des possibilités de développe-



Une partie de la délégation du JAPON.

ment du réseau des télécommunications de police, il apparaît qu'aucune ne semble se présenter comme la solution idéale en elle-même. Cependant, il est probable qu'à long terme les réseaux de transmission par paquets s'imposent en raison de leur principe de partage des ressources de transmission qui seront d'ailleurs un mélange de liaisons par satellites, par câbles terrestres ou sous-marins, par faisceaux hertziens, par fibres optiques, etc. Une étude détaillée devrait être rapidement réalisée pour déterminer le moyen le plus économique à adopter au niveau de chaque B.C.N., en attendant une éventuelle généralisation.

RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES DE POLICE

Le contrat d'acquisition d'un autocommutateur de messages a été signé le 22 mars 1985. Sa mise en service prévue pour le 1^{er} juillet 1986 et la perspective d'utiliser de nouveaux moyens de télécommunications impliquent que des modifications soient apportées au Règlement des télécommunications internationales de police. Il convient, tout d'abord, d'envisager une période transitoire au cours de laquelle un règlement provisoire sera mis en application avant que son adoption ne soit proposée à une prochaine session de l'Assemblée générale.

Le délégué du Venezuela rappelle que la station de Caracas a été transformée en station régionale pour la zone des Caraïbes. Le délégué du Kenya indique que la station régionale de Nairobi effectue sans problèmes la liaison ARQ avec Paris, mais que les stations du réseau fonctionnent encore en morse. Le délégué de la Côte d'Ivoire précise que le réseau ouest-africain passera prochainement en ARQ pour la liaison avec la station centrale.

9^e CONFÉRENCE DES RESPONSABLES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERPOL

Le délégué du Royaume-Uni rend compte des travaux de cette conférence qui a réuni 60 délégués représentant 38 pays.

COMITÉ PERMANENT SUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Ce comité permanent s'est réuni trois fois cette année. A l'issue de ses travaux, il avait soumis au Comité exécutif un rapport contenant des recommandations. La présidente du comité présente son rapport à l'Assemblée générale.

Le délégué du Royaume-Uni rend compte de l'essai sur le chiffrement, auquel ont participé sept pays et le Secrétariat général, essai réalisé avec des matériels offrant par ailleurs la possibilité de trafiquer à 100

bauds. Cet essai a été achevé en quatre mois et s'est révélé tout à fait positif. Le fonctionnement pourrait donc être élargi à l'ensemble du réseau.

En matière de sécurité du réseau, il a été recommandé d'adopter un système de gestion des clés et de rédiger un guide sur la protection des informations dans les B.C.N.

A l'issue des débats, la résolution suivante est adoptée par l'Assemblée générale :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

CONSCIENTE de l'intérêt stratégique que revêt le problème des communications au sein de l'Organisation,

SENSIBILISÉE par la pertinence des éléments mis en évidence dans le rapport 54/AGN/RAP. n° 12 réalisé en application des recommandations de la 9^e Conférence des responsables des télécommunications Interpol,

RECONNAISSANT que l'O.I.P.C.-Interpol a toujours utilisé un réseau de télécommunications privé, alors que des solutions offertes par les réseaux publics tels que ceux des communications par satellites ou par commutation de paquets constituent autant d'alternatives,

SOULIGNE la nécessité de disposer d'indications plus détaillées, notamment sur les coûts à l'investissement et à l'exploitation ainsi que sur les performances des systèmes, tant pour le présent que pour le futur, avant de prendre des décisions engageant l'avenir du réseau,

RECOMMANDE que l'étude en cours soit poursuivie afin d'analyser de façon très approfondie toutes les solutions possibles. Comme il est vraisemblable que l'on conserve le réseau radiotélégraphique à impression directe au moins pour quelques années encore, l'Organisation devra pouvoir disposer des moyens décimétriques (HF). Le résultat de cette étude devra déterminer les exigences minima en ce qui concerne les maté-

riels du Secrétariat général à remplacer ou à transférer lors du déplacement du siège à Lyon. Cette étude devrait être conduite par un spécialiste disposant des supports nécessaires. Il fera rapport de ses travaux au Comité permanent sur la technologie de l'information pour une présentation au Comité exécutif au cours de sa réunion de février 1986.

INVITE les B.C.N. à contribuer largement à cette démarche en fournissant tous les renseignements qui leur seront demandés.

CONSIDERANT que l'objectif visé est de doter l'Organisation d'un réseau de télécommunications fiable, accessible et flexible,

CONSIDERANT toutefois que de nombreux Etats membres ne disposent pas des ressources nécessaires,

RECOMMANDE que soient examinés l'opportunité et le coût d'une éventuelle prise en charge par l'Organisation de la gestion du réseau de télécommunications, ce qui impliquerait :

– l'établissement d'un fonds central qui pourrait recevoir des recettes et en disposer selon les besoins du futur réseau.

Ce fonds couvrirait en particulier les dépenses d'achat et d'installation des équipements, de fonctionnement et de gestion du réseau.

– que, pour assurer la conduite de cette mission, le Secrétariat général dispose des supports nécessaires et suffisants.

CONSIDERANT toutefois qu'il existe un écart important, à combler d'urgence, dans les moyens dont disposent les Etats membres, en attendant les conclusions du rapport précité,

RECOMMANDE que soient examinés l'opportunité et le coût de la prise en charge par l'Organisation des frais de communication par télex et télécopie, au bénéfice des pays non intégrés au réseau des télécommunications,

DEMANDE qu'aussitôt que possible, une proposition chiffrée et argumentée soit présentée en ce sens

par le secrétaire général au Comité exécutif,

CONSIDERANT que la sécurité des informations transmises doit être impérativement prise en compte,

DEMANDE que le sous-comité sur la sécurité du réseau, en collaboration avec le Secrétariat général, élabore un ensemble de recommandations concernant les procédures de mise en œuvre et de gestion de systèmes de télécommunications inviolables. Ces recommandations feront l'objet d'un document provisoire qui, après approbation par l'Assemblée générale, sera annexé au Règlement des télécommunications internationales de police.

TENANT COMPTE également de l'urgence que revêt la nécessité d'utiliser la cryptographie dans le réseau décimétrique de radiotélégraphie à impression directe, particulièrement vulnérable, et suivant les prévisions de passage à la vitesse de transmission à 100 bauds énoncées par les spécialistes en la matière,

RECOMMANDE :

– l'utilisation de modem Thrane et Thrane 1585 B,

– l'adoption de l'option cryptographie 007 de cet équipement comme norme de protection de notre réseau radiotélégraphique,

– d'achever l'équipement des stations de la zone Europe et des stations régionales pour juillet 1986 et, si possible, des autres stations pour le 1^{er} janvier 1987,

– d'étudier et de définir des procédures de gestion des clés qui devront être opérationnelles au 1^{er} juillet 1986,

– de considérer ces mesures comme une solution à court terme, tandis que d'autres systèmes de cryptographie seront étudiés pour l'ensemble du réseau des télécommunications,

RECOMMANDE qu'à l'avenir, la Conférence des responsables des télécommunications intervienne tous les deux ans, vu l'importance des questions posées par la mutation technologique envisagée.

Réunion des chefs de bureaux centraux nationaux

La réunion est présidée par M. SCHMIDT-NOTHEN, délégué de la République fédérale d'Allemagne.

RÉFORME DE LA REVUE INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE

Le Secrétariat général rappelle les mesures qui ont été prises ces derniers mois afin d'assurer une parution plus régulière des éditions et d'améliorer le contenu de la revue, tout en maintenant un contrôle rigoureux des coûts de fabrication.

Un questionnaire a été diffusé à tous les B.C.N. en octobre 1984, afin d'obtenir leur avis sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la revue, tant sur le fond que sur la forme. Soixante-deux pays membres ont répondu à ce questionnaire, démontrant ainsi l'intérêt qu'ils portent à la publication officielle de l'Organisation.

A l'issue des débats, au cours desquels un certain nombre d'idées relatives à l'amélioration et à la

modernisation de cette revue ont été évoquées, les participants adoptent la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 13 intitulé « Réforme de la *Revue internationale de police criminelle* »,

CONVAINCUE de la nécessité d'améliorer et de moderniser cette revue, organe officiel de l'O.I.P.C.-Interpol,

CHARGE un groupe de travail composé de représentants des États-Unis, de l'Espagne et de la Jordanie d'élaborer un projet d'amélioration et de modernisation en collaboration avec le Secrétariat général et de le soumettre au Comité exécutif,

DEMANDE au Comité exécutif d'adopter les mesures de réforme qu'il jugera appropriées, compte tenu de l'avis du groupe de travail,

INVITE le secrétaire général à appliquer la réforme ainsi décidée à

partir d'une date à fixer par le Comité exécutif.

INSTITUT INTERNATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET D'EXPERTISES – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – AVIS DU 7^e COLLOQUE DE POLICE SCIENTIFIQUE

Suite à une recommandation de la 8^e Conférence régionale américaine (Santiago du Chili, 1981) relative à la création d'un Institut international de criminalistique et d'expertises, l'Assemblée générale avait chargé le Secrétariat général d'effectuer une étude en vue d'apprécier l'utilité d'un tel institut. En 1983, cette étude avait été diffusée aux B.C.N. et soumise pour avis au 7^e Colloque de police scientifique (Saint-Cloud, 1983). Celui-ci avait conclu que si, dans la situation actuelle, la création d'un tel institut paraissait difficilement envisageable en raison des incidences financières du projet, il considérait néanmoins que certaines des tâches assignées à cet institut pourraient être utilement remplies par le Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol.

A l'issue des débats, l'Assemblée générale décide, compte tenu des charges de travail actuelles du Secrétariat général, que celui-ci devra effectuer, après son transfert à Lyon, une étude complémentaire sur les coûts de création d'un tel institut, étude qui sera ensuite soumise pour décision aux pays membres.

ENLÈVEMENT ET TRANSFERT D'ENFANTS DANS UN AUTRE PAYS PENDANT OU APRÈS UNE PROCÉDURE DE DIVORCE

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande du B.C.N. des Pays-Bas, qui a fait distribuer un rapport sur ce sujet. Le délégué des Pays-Bas résume et commente ce rapport en insistant sur le fait qu'au cours d'une procédure de divorce ou après celle-ci, il arrive que l'un des parents enlève son enfant sans le consentement ou contre la volonté



La délégation de la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

du parent à qui le tribunal en a confié temporairement la garde.

Le délégué déplore que, dans le cas où l'enfant ainsi enlevé est conduit à l'étranger, on n'ait pas suffisamment recours aux possibilités de coopération internationale pour mettre fin à cette situation anormale. Il en résulte des traumatismes chez les personnes concernées et des recherches coûteuses.

Pour la délégation des Pays-Bas, la plupart des pays ont inclus l'enlèvement d'enfants dans leur code pénal, et l'O.I.P.C.-Interpol peut donc jouer un rôle important de coordination dans la recherche et le rapatriement des enfants qui ont été emmenés à l'étranger. La délégation recommande que des procédures soient adoptées pour de telles affaires.

Le représentant du Secrétariat général précise qu'il existe des notices rouges pour les extraditions et des notices bleues pour les recherches de lieux de séjour, lesquelles notices peuvent être utilisées, soit pour les parents, soit pour l'enfant

lui-même considéré comme personne disparue. Cependant, les débats soulignent à nouveau les difficultés inhérentes à ces affaires, qui relèvent souvent du droit civil. Dans un très grand nombre de cas, le père et la mère sont de nationalité différente, ce qui pose le problème du statut national.

Plusieurs délégations approuvent l'initiative des Pays-Bas qui, en demandant un débat sur ce sujet, ont voulu attirer l'attention sur la gravité du problème.

PRÉVENTION DE LA MIGRATION DE MALFAITEURS VERS DES PAYS OÙ ILS DEMANDENT LA QUALITÉ DE RÉSIDENTS OU DE RESSORTISANTS

Inscrite à l'ordre du jour sur la demande du B.C.N. de la République Dominicaine, cette question est présentée comme suit :

Il s'agit du problème posé par des malfaiteurs qui ont trouvé refuge dans un pays et qui ont pris la natio-

nalité du pays en question, évitant de ce fait l'extradition et les poursuites engagées contre eux dans leur pays d'origine. Le délégué de la République Dominicaine considère qu'il est impératif que les antécédents des individus demandant à changer de nationalité soient pris en compte avant qu'une suite soit donnée à leur demande. A cet effet, une coopération accrue s'impose au plan international. La République Dominicaine souhaite que soit créé un comité d'experts dont les travaux pourraient être soumis à la prochaine Assemblée générale.

Le président rappelle que, dans de nombreux pays, la procédure de naturalisation a un caractère administratif et non policier, d'où la difficulté d'une coopération internationale dans ce domaine.

A l'issue des débats, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,



Une partie de la délégation de la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE ; à gauche sur la photo, M. BOGE, élu au Comité exécutif.

AYANT ENTENDU, en réunion des chefs de B.C.N., l'exposé du délégué de la République Dominicaine sur la « migration de malfaiteurs vers des pays où ils demandent la qualité de résidents ou de ressortissants »,

AYANT DISCUTÉ des problèmes de coopération, entre les membres, liés à la prévention de ces migrations,

CONVAINCUE de l'intérêt d'un examen plus approfondi de cette question, en tenant compte de l'article 3 du Statut,

DÉCIDE

– de créer un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités de

coopération et d'échange d'informations appropriées sur les personnes ayant présenté des demandes de naturalisation ou de permis de séjour, afin de prévenir la migration des malfaiteurs ;

– que la participation à ce groupe de travail sera ouverte à tous les membres.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES FORMULAIRES

La 2^e réunion du groupe de travail sur les formulaires a eu lieu à Saint-Cloud les 22 et 23 mai 1985. Les points suivants ont été traités :

– premières expériences avec le nouveau formulaire n° 1 (notice rouge) ;

– vue d'ensemble des formulaires à réviser, choix des priorités, orientations ;

– formulaire n° 2 (nouveaux formulaires à coins bleu, vert et jaune) ;

– système de messages en matière de stupéfiants.

En raison du travail restant à effectuer, et dans un souci de plus grande cohérence, les membres du groupe de travail proposent que celui-ci se réunisse au moins deux fois par an et que la durée des séances soit portée à trois jours, au lieu de deux. La prochaine réunion devrait avoir lieu en automne 1985 ou au début de 1986.

Réunions continentales

RÉUNION CONTINENTALE AFRICAINE

Cette réunion est présidée par M. AKELE (Bénin).

• Régionalisation

Le représentant du Secrétariat général attire l'attention des délégués sur le document intitulé « La régionalisation au sein de l'O.I.P.C.-Interpol » et sur le fait que la question a été à peine effleurée au cours de la conférence régionale africaine d'Abidjan, en mars 1985.

Un large débat a lieu autour des points suivants : utilité de principe et opportunité de la régionalisation pour Interpol dans son ensemble et pour l'Afrique en particulier, décentralisation ou déconcentration, avantages et inconvénients des deux formules.

En conclusion, la réunion continentale se prononce en faveur du principe de la régionalisation au sein de l'O.I.P.C.-Interpol et constitue un groupe de travail chargé de se réunir trois ou quatre jours avant la prochaine conférence régionale

africaine, afin d'établir un rapport approfondi. Cette Conférence, qui se tiendra en 1987, étudiera le rapport et déterminera en conséquence sa position sur la question de la régionalisation en Afrique.

• Questions de coopération journalière

On rappelle les recommandations de la Conférence régionale d'Abidjan qui s'est tenue en mars 1985*.



Une partie de la délégation du CHILI. A droite sur la photo, M. PAREDES PIZARRO, élu au Comité exécutif.

* N.D.L.R. : Voir la Revue internationale de police criminelle n° 389 (juin/juillet 1985), page 163.

Le délégué du Togo annonce l'entrée en vigueur de l'accord de coopération en matière de police criminelle, accord signé par le Togo, le Bénin, le Ghana et le Nigéria.

Le délégué du Botswana fait état de la décision prise par les responsables de police des pays d'Afrique orientale de tenir chaque année une réunion de travail.

Le délégué du Bénin annonce la tenue, à Cotonou, du 18 au 29 novembre 1985, d'un séminaire de formation sur la lutte contre le trafic des stupéfiants organisé conjointement par les Nations unies et Interpol.

RÉUNION CONTINENTALE AMÉRICAINNE

Cette réunion est présidée par M. PAREDES PIZARRO (Chili).

• Régionalisation

La Conférence régionale américaine, réunie à Buenos Aires (Argentine) du 18 au 22 mai 1985, avait décidé la création d'un groupe de travail pour étudier la possibilité d'installer un bureau sous-régional en Amérique du Sud.

Le groupe de travail propose d'installer ce bureau à Buenos Aires. L'Argentine offre gracieusement les locaux nécessaires.

Sur proposition de la réunion continentale américaine, l'Assemblée générale adopte en séance plénière la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

CONSIDÉRANT la recommandation adoptée par le Comité exécutif au cours de sa 78^e session (Saint-Cloud, 12-15 février 1985), tendant à :

- 1) inscrire à l'ordre du jour de toutes les conférences régionales la question de la régionalisation ;
- 2) étudier toute proposition de ces conférences régionales en vue de la création éventuelle d'un bureau régional, à condition que ces projets

s'inscrivent dans un schéma de « déconcentration » et non de « décentralisation », afin de sauvegarder l'unité de l'Organisation,

TENANT COMPTE de la recommandation adoptée par la 10^e Conférence régionale américaine (Buenos Aires, 18-22 mai 1985), qui confiait à un groupe de travail sur la régionalisation le soin d'en étudier les aspects juridiques et pratiques, afin de faire rapport au Comité exécutif et à l'Assemblée générale sur l'opportunité de créer un bureau sous-régional pour l'Amérique du Sud,

PRENANT NOTE du rapport présenté à la réunion continentale américaine par ce groupe de travail à l'issue de sa réunion intervenue à Buenos Aires du 26 au 29 août 1985 et se prononçant en faveur de la création d'un bureau sous-régional comme expérience pilote pouvant servir de base pour une éventuelle extension future de la régionalisation au niveau du continent américain tout entier,

CONSTATANT que les conclusions du groupe de travail sont conformes au contenu de la recommandation adoptée par le Comité exécutif, le bureau à créer devant l'être par le biais de la « déconcentration », faisant de ce bureau une extension du Secrétariat général, placée donc sous l'autorité et le contrôle du Secrétariat général,

CONSTATANT l'accord des pays concernés, réunis en réunion continentale américaine au cours de sa présente session, de parvenir à la création d'un tel bureau,

PRENANT ACTE de l'offre de la république d'Argentine d'accueillir un tel bureau et d'engager immédiatement les démarches appropriées pour que soit signé et ratifié un accord semblable à l'accord de siège existant entre l'Organisation et la France,

CONVAINCUE que la création d'un tel bureau est susceptible de bénéficier aux pays de la région et à l'ensemble des pays membres de l'Organisation,

DÉCIDE

- 1) de créer ce bureau à Buenos Aires,

2) d'accepter l'offre du B.C.N. d'Argentine de mettre à la disposition de l'Organisation, pour le bureau, les moyens nécessaires en personnel et en matériel avec, dans la mesure du possible et progressivement, l'aide des pays de la sous-région Amérique du Sud en ce qui concerne le personnel,

INVITE le secrétaire général à entamer immédiatement, auprès du B.C.N. d'Argentine, toutes démarches nécessaires à l'obtention, de la part du gouvernement argentin, d'un accord de siège semblable à celui existant entre l'Organisation et la France.

• Questions de coopération journalière

La délégation des États-Unis avait, en séance plénière, annoncé l'ouverture à Porto Rico, avant la fin de l'année 1985, du premier sous-bureau du BCN des États-Unis.

Le délégué du Honduras, inquiet des progrès du terrorisme et du nombre de pays d'Amérique latine touchés par cette forme de criminalité, propose que soit créé un comité chargé d'examiner les problèmes que pose le terrorisme dans cette région du globe.

La motion du Honduras est adoptée à l'unanimité. Un comité de rédaction est créé en vue de formuler un projet de résolution qui sera présenté à l'Assemblée générale. Le délégué de l'Argentine souhaite également que la question du terrorisme soit discutée lors des conférences régionales américaines.

La prochaine conférence régionale américaine aura lieu en 1987.

RÉUNION CONTINENTALE ASIATIQUE

Cette réunion est présidée par M. YODMANI (Thaïlande).

• Régionalisation

Après avoir rappelé les activités régionales de l'Asie depuis le début des années 1970 (bureau de liaison de Bangkok spécialisé dans la lutte contre le trafic des stupéfiants), le



*Une partie de la délégation de l'INDE.
A droite sur la photo, M. KATRE, élu au Comité exécutif.*

secrétaire général explique les tendances qui se sont fait jour au sein de l'Organisation pour ou contre une régionalisation plus poussée des activités d'Interpol. Il indique également quelles décisions ont déjà été prises pour les autres régions. Faute d'avoir pu tenir sa conférence régionale comme prévu en 1985, l'Asie n'a pas encore pu discuter de cette question.

Le débat s'ouvre notamment sur la possibilité de créer en Asie plusieurs circonscriptions régionales, et sur la composition du groupe de travail qu'il faudra constituer pour examiner la question de la régionalisation en Asie.

On décide que ces questions seront discutées lors de la prochaine conférence régionale asiatique, laquelle devra alors définir sa position.

• Questions de coopération journalière

Le délégué de la République populaire de Chine déclare que son B.C.N. a déjà coopéré avec 62 autres bureaux centraux nationaux – situés pour la plupart en Asie – et participé à plusieurs réunions. Il demande que tous les B.C.N. prennent soin de transcrire les patronymes chinois suivant le code diffusé par le Secrétariat général.

Le délégué de la république de Corée demande le renforcement de la surveillance de certaines activités criminelles violentes dans la perspective des Jeux olympiques de Séoul. Le secrétaire général annonce que ses services diffuseront une notice attirant l'attention sur les précautions à prendre pour la circonstance.

Le délégué des Émirats arabes unis fait remarquer que des immigrants venant de plus d'une centaine de pays pénètrent clandestinement sur le territoire de son pays. Il faudrait une meilleure collaboration entre les B.C.N. d'Asie et un contrôle plus sévère aux frontières.

Un représentant du Secrétariat général annonce l'organisation d'un cours de formation sur la lutte contre le trafic des substances psychotropes, fin octobre, à Bangkok.

La conférence régionale asiatique prévue en 1985 aux Tonga n'ayant pas pu être organisée, elle se tiendra au printemps 1986.

RÉUNION CONTINENTALE EUROPÉENNE

Cette réunion est présidée par M. VAN HOVE (Belgique).

• Régionalisation

Le Comité technique sur la coopération en Europe a proposé un

avant-projet de résolution relatif à la création d'un secrétariat européen inscrit physiquement à l'intérieur du Secrétariat général et placé sous l'autorité du secrétaire général. Il est apparu nécessaire, en effet, de disposer d'un organe permanent. Le président précise que tous les frais seront à la charge des pays européens, y compris les frais de construction et de personnel.

Le délégué du Danemark, président du Comité sur la coopération en Europe, ajoute que les États membres européens ont préféré, en choisissant cette formule, une approche modeste et pragmatique.

Après avoir apporté deux modifications au texte, l'Assemblée générale adopte en séance plénière la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 54^e session à Washington, du 1^{er} au 8 octobre 1985,

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la recommandation de la Conférence régionale européenne (Saint-Cloud, 1985) relative aux activités du Comité technique sur la coopération en Europe,

PRENANT ACTE de la volonté des États membres européens de renforcer la coopération entre les États membres européens et de faciliter les travaux de la Conférence régionale européenne et dudit comité,

DÉCIDE QUE

a) un secrétariat européen sera créé auprès du Secrétariat général et implanté au siège de l'Organisation ;

b) le secrétariat européen effectuera des travaux de secrétariat pour la Conférence régionale européenne et le Comité technique sur la coopération en Europe, et étudiera les questions qui se présentent dans le cadre des activités régionales européennes ;

c) ce secrétariat, placé sous l'autorité du secrétaire général, se composera de deux fonctionnaires de police et d'un assistant administratif, qui devront être de nationalité différente ;

d) le secrétaire général recrutera ces deux fonctionnaires de police parmi les fonctionnaires dont la mise à disposition lui sera proposée par les États membres européens ;
 e) le coût de l'assistant administratif sera supporté par la contribution supplémentaire versée par les États membres européens dans le cadre du programme Eurostup.

• Questions de coopération journalière

Le président du Comité technique sur la coopération en Europe demande que ses réunions puissent se tenir dans les pays membres pour pouvoir discuter plus directement des problèmes de coopération rencontrés par le pays hôte. Le Comité

a l'intention d'envoyer à tous les pays de la région un compte rendu succinct de ses travaux. Il demande aux pays de la région de communiquer leurs éventuelles suggestions.

La prochaine conférence régionale européenne se tiendra au printemps 1986, à une date que doit proposer le secrétaire général.

Régionalisation



Deux délégués de l'ARGENTINE.

La commission est présidée par M. BABOVIC (Yougoslavie).

Au cours des travaux, on rappelle les facteurs qui ont incité certains pays membres à étudier cette question.

Le débat porte autant sur les questions de principe que sur des

questions concrètes, telles que les incidences financières éventuelles des différents modes de régionalisation envisageables.

Les études effectuées par le Secrétariat général sur la question, ainsi que les positions ou tendances adoptées par les réunions continentales sont rappelées aux délégués.

Le secrétaire général souligne que le fonctionnement des trois formules de régionalisation (bureau de liaison de Bangkok, secrétariat européen et bureau sous-régional de Buenos Aires) aura l'avantage de donner quelques indications sur la meilleure façon de progresser dans ce domaine.

Sur proposition de la commission, l'Assemblée générale demande au Secrétariat général de continuer à étudier la question de la régionalisation et de préparer les documents appropriés à l'attention du Comité exécutif et de l'Assemblée générale sur la base du document intitulé « La régionalisation au sein de l'O.I.P.C.-Interpol », dont le Comité avait pris note, et de l'ensemble des décisions et débats de cette 54^e session.

Programme de travail 1985-1986

L'Assemblée générale adopte le projet de programme de travail. Celui-ci se présente ainsi :

– Définition d'une politique générale en matière de télécommunications (activité du Comité permanent sur la technologie de l'information) ;

– Modernisation de la station centrale (installation de l'A.M.S.S.) ;

– Étude d'un programme de formation en matière de drogue ;

– Étude des moyens permettant aux pays membres de tirer un meilleur parti des possibilités offertes par l'Organisation ;

– Étude sur les liens entre le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité ;

– Activités découlant de l'accord de siège :

- mise en place de la commission internationale de contrôle

- règlement sur la purge des documents au Secrétariat général

- règlement sur la coopération entre B.C.N.

(Ces deux règlements particuliers sont prévus dans le règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol approuvé en même temps que l'accord de siège).

- statut du personnel

- mise en vigueur de l'impôt interne ;

– Réorganisation et modernisation du Secrétariat ;

– Étude de la régionalisation de l'Organisation – mise en application de la décision du Comité exécutif ;

– Transfert du siège de l'Organisation : construction ;

– Étude sur les méthodes permettant de déterminer le niveau réel de la criminalité ;

– Mise à jour du rapport présenté en 1971 et intitulé « Entraide technique policière – inventaire des possibilités » ;

– Mise à jour de la brochure *Collections de référence* ;

– Mise en application du nouveau règlement financier ;

– Évolution de la délinquance juvénile 1982-1985 ;

– Création d'un secrétariat européen au sein du Secrétariat général et d'un bureau pour l'Amérique du Sud à Buenos Aires (Argentine) ;

– 3^e colloque sur la prévention du crime (22-24 octobre 1985) ;

– Cycle de formation des fonctionnaires de B.C.N. (langues anglaise et arabe – 13-22 novembre 1985) ;

– 7^e colloque des directeurs d'écoles de police (10-12 décembre 1985) ;

– Conférence des chefs de servi-

ces nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic de drogue – Amérique (1986) ;

– Conférence des chefs de services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic de drogue – Europe (1986) ;

– Conférence régionale européenne (1986) ;

– 8^e colloque de police scientifique (1986) ;

– Conférence internationale sur le faux-monnayage (1987) ;

– 5^e colloque sur les fraudes internationales (1986) ;

– Colloque sur l'informatique dans la police (1986) ;

– 6^e conférence Interpol des Caraïbes et d'Amérique centrale (1986) ;

– Colloque sur le terrorisme (1986) ;

– 8^e conférence régionale asiatique (1986), cette réunion n'ayant pu se tenir en 1985.

• Réunions des groupes et des comités permanents

– Groupe de travail permanent sur l'identification des victimes de catastrophes ;

– Comité pour l'étude des applications de l'informatique au vol d'objets d'art ;

– Groupe de travail sur la révision des formulaires ;

– Comité d'experts sur la sécurité de l'aviation civile ;

– Comité technique pour la coopération en Europe ;

– Réunions des conseillers financiers ;

– Groupe de travail sur la régionalisation (Amérique).

– Groupe de travail sur une législation type en matière de recherche, de gel et de confiscation du produit des activités criminelles ;

– Groupe de travail sur la réforme de la *Revue internationale de police criminelle* ;

– Groupe de travail sur la prévention de la migration des malfaiteurs ;

– Réunions de travail européennes sur la lutte contre le faux-monnayage.

• Télécommunications

– Réunion du Comité permanent sur la technologie de l'information ;

– Réunion du groupe de travail sur les télécommunications dans les Caraïbes ;

– Réunion du groupe de travail sur les télécommunications sur le continent africain.

Élections et choix du lieu de la prochaine assemblée

L'élection pour le poste de secrétaire général s'étant tenue au cours de la première séance plénière, il ne reste plus qu'à procéder aux votes pour le renouvellement des membres du Comité exécutif et pour la désignation des commissaires aux comptes.

En remplacement de M. ABDUL RAHMAN (Malaisie), vice-président pour l'Asie démissionnaire, est élu M. SARASIN (Thaïlande).

Sont élus, comme délégués au Comité exécutif, les personnalités suivantes :

– au titre de l'Asie, MM. ZHU EN TAO (Rép. pop. de Chine) et KATRE (Inde) ;

– au titre de l'Afrique, M. YOUSIF (Soudan) ;

– au titre de l'Amérique, M. PAREDES PIZARRO (Chili) ;

– au titre de l'Europe, M. BOGE (Rép. féd. d'Allemagne).



Quelques délégués au moment du vote.



M. SARASIN (Thaïlande), élu vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol.



M. ZHU EN TAO (République populaire de Chine), élu au Comité exécutif.



M. YOUSSEF (Soudan), élu au Comité exécutif.



M. TOURAINE (France), nouveau commissaire aux comptes.



Le président SIMPSON à la tribune, lors de la séance de clôture, présentant aux délégués ses collaborateurs ayant participé à l'organisation de la 54^e session de l'Assemblée générale.

MM. WELANDER (Suède) et TOURAINE (France) sont élus commissaires aux comptes pour le prochain exercice. Sont élus, à titre de suppléants, M. STORBECK (Rép. féd. d'Allemagne) et Sir John HERMON (Royaume-Uni).

L'Assemblée accepte à l'unanimité l'invitation du Conseil exécutif fédéral de la république socialiste fédérative de Yougoslavie à tenir la 55^e session de l'Assemblée générale dans ce pays, au cours du second semestre 1986.

CLOTURE DE LA 54^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après avoir mentionné que la tâche qu'il aura à accomplir sera à la fois facile et difficile, le secrétaire général fait une déclaration qui peut se résumer comme suit :

Il est rare qu'un président dirige les travaux de l'Assemblée générale dans son propre pays immédiatement après avoir été élu. Aussi M. SIMPSON n'a-t-il pas eu à remercier le pays hôte pour la magnificence de son accueil. M. KENDALL le remercie donc des dix jours merveilleux que les participants viennent de passer dans

son pays, de l'accueil de la police fédérale, du B.C.N. Washington et de M. STIENER en particulier. Mais M. SIMPSON a apporté beaucoup plus à l'Organisation : il a préparé un tournant important dans la vie de l'O.I.P.C., organisé les manifestations au cours desquelles l'Attorney General MEESE et le président REAGAN lui-même ont attesté de l'intérêt que les États-Unis portent à Interpol, dirigé d'une façon magistrale les débats et permis leur conclusion heureuse.

Il ne faut pas que cette euphorie reste sans suite. L'Organisation ne peut qu'aller de l'avant. Quand un pays critique l'Organisation, il se critique lui-même, car ce sont les pays membres qui font l'Organisation. M. KENDALL s'emploiera à donner au Secrétariat général le niveau d'efficacité que les membres sont en droit d'attendre. L'Organisation vit un moment critique pour elle. Si elle n'a pas l'appui de tous ses membres, elle perdra de sa force et sera remplacée par des initiatives dispersées. M. KENDALL, qui remarque qu'on ne peut pas être à la fois pour et contre l'Organisation, invite les délégués à réfléchir à ses observations.

Le président des États-Unis a dit que M. John SIMPSON était son

ami : toute organisation qui a à sa tête l'ami d'une telle personnalité doit s'en féliciter.

En ce qui concerne le remplacement au Secrétariat général du chef de la division de police, le processus de recrutement a commencé il y a quelques mois, et un grand nombre de candidatures très valables ont été reçues. Après diverses consultations, le secrétaire général a décidé de nommer M. KAWADA, de la police nationale du Japon, étant entendu que le fonctionnaire du grade le plus élevé au sein de l'Organisation au sens de l'article 45 du Règlement général est M. SCHLANNITZ.

Après avoir remercié tous ses collaborateurs qui ont travaillé à l'organisation de cette session de l'Assemblée générale, ainsi que tous ses collègues de la délégation américaine pour leur soutien, le président SIMPSON déclare qu'ils ont tous été très heureux et honorés d'accueillir l'Assemblée d'Interpol.

Le président, après avoir fait part aux délégués de son espoir d'une année à venir fructueuse pour l'Organisation, les remercie et leur adresse ses vœux de plein succès dans leurs entreprises futures.

Le nouveau secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol : M. KENDALL

M. Raymond Edward Kendall est né le 5 octobre 1933 à Canterbury (Kent), au Royaume-Uni.

Après deux ans de service militaire au sein de la Royal Air Force, il a effectué, de 1953 à 1956, ses études supérieures à l'Exeter College de l'université d'Oxford. Il a obtenu le diplôme de Master of Arts (maîtrise) en langues modernes.

En 1956, M. Kendall a été chargé de la direction du service de police judiciaire du District de Kigezi (province occidentale) en Ouganda, avant d'être affecté en 1962 à Londres, à la Metropolitan Police. Il a exercé ses fonctions principalement à la Special Branch de New Scotland Yard.

Décoré de la Queen's Police

Medal for Distinguished Police Service au titre de la Queen's Birthday Honours List de 1984, M. Kendall est actuellement titulaire du grade de Deputy Assistant Commissioner de la police judiciaire.

Au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol, M. Kendall a occupé le poste de chef de la sous-division des stupéfiants de 1971 à



M. KENDALL, nouveau secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol, s'entretenant avec le président Ronald REAGAN et l'Attorney General Edwin MEESE.

1976, année de sa nomination à la fonction de chef de la division de police.

Depuis 1983, il cumulait cette responsabilité avec celle découlant du titre de fonctionnaire le plus gradé du Secrétariat général après le secrétaire général.

En février 1985, M. Kendall était nommé secrétaire général par intérim par le Comité exécutif de l'Organisation, consécutivement au départ anticipé à la retraite de M. André Bossard, titulaire du poste depuis 1978 et dont le mandat avait été renouvelé en 1983.

Nommé secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol par l'Assemblée générale réunie en sa 54^e session à Washington, M. Kendall est la cinquième personnalité à être investie de cette haute fonction depuis la renaissance d'Interpol en 1946.

Autour de la Conférence

par Miguel CHAMORRO
Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol



Le « Mall » de Washington D.C. : au deuxième plan, la Smithsonian Institution ; en arrière plan, le Washington Monument.

La 54^e session de l'Assemblée générale n'a pas uniquement été la traditionnelle réunion de travail des pays membres de l'Organisation. Du 1^{er} au 8 octobre, on a en effet pu constater à Washington un esprit de fraternité qui a rendu possible de nombreuses rencontres informelles entre les différentes délégations. Il

ne fait aucun doute que les relations humaines font partie des objectifs prioritaires poursuivis par l'Organisation en dehors des problèmes professionnels spécifiques inscrits à l'ordre du jour.

Le déroulement parfait de la 54^e session de l'Assemblée générale

et son succès final ont couronné les efforts de préparation minutieuse accomplis par les quelques personnes de la cellule spécialement constituée au sein du B.C.N. des États-Unis et dont le travail d'organisation a été unanimement reconnu.

L'Histoire nous apprend que sur

l'instigation de Thomas Jefferson et d'Alexander Hamilton, le Congrès chargea George Washington de bâtir la capitale fédérale. Celui-ci a choisi pour cela un architecte français, Pierre Charles l'Enfant, qui a incontestablement su faire preuve d'un goût exquis et d'une certaine vision de l'avenir. Malheureusement, comme pour les œuvres d'un bon nombre de génies en avance sur leur temps, la sienne fut critiquée et il mourut sans savoir que les générations qui devaient lui succéder allaient reconnaître son talent.

Aujourd'hui, la capitale fédérale des États-Unis fait l'orgueil de tous les Américains, et les étrangers qui, comme nous, ont l'occasion de la visiter, sont agréablement surpris par le tracé rectiligne de ses rues et de ses avenues, larges et spacieuses, bordées de nombreuses et vastes zones vertes aménagées en jardins, par l'alternance d'espaces ouverts et de bâtiments dont la hauteur raisonnable nous laisse, à la différence des gratte-ciel de New-York, voir le ciel et respirer avec une sensation de liberté.

Le visiteur y est partout surpris de trouver d'impressionnants édifices d'architecture classique, caractérisée par une abondance de colon-



Animation musicale par l'orchestre des Marines au cours de la croisière sur le Potomac.

nes aux chapiteaux ioniques, doriques ou corinthiens (par exemple les Archives nationales ou le Département du Trésor), ou par la présence de grandes coupes dominant les monuments historiques, dont la plus célèbre est celle du Capitole, symbole de la ville de Washington. Il est également surpris par la variété des styles, dont certains sont peu fréquents, comme le style nor-

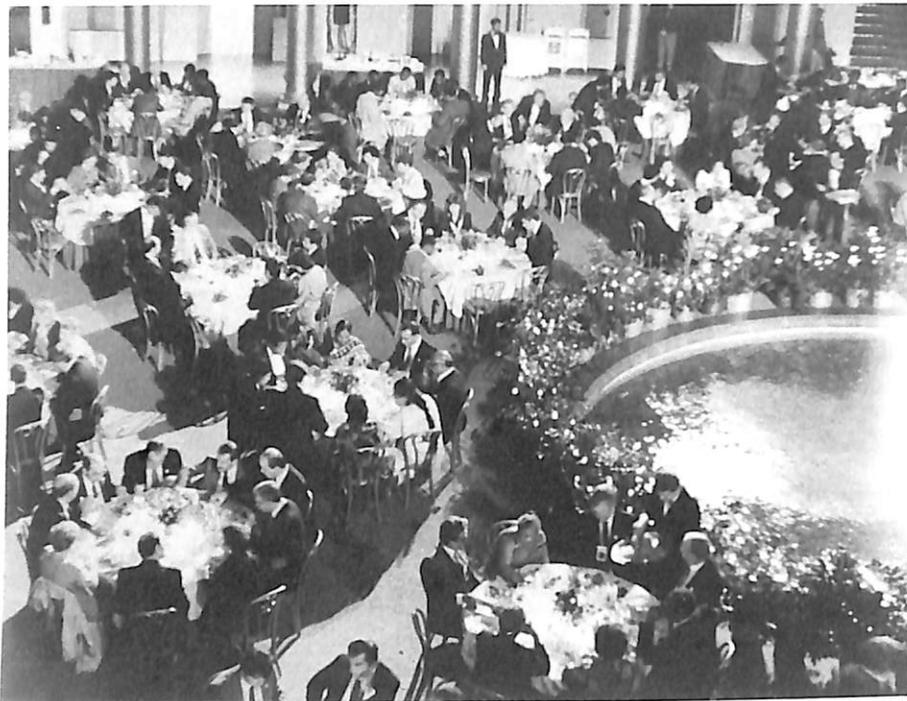
mand de la Smithsonian Institution, le style exotique du temple islamique, ou celui de la cathédrale gothique, du temple mormon dont l'élégante silhouette aux flèches élancées troue le ciel, ou encore celui, majestueux, de la chapelle de l'Immaculée Conception.

Malgré le déroulement des séances de travail dans deux bâtiments différents (l'Auditorium pour les séances plénières, et le Département d'État pour les commissions) et la division du secrétariat en une équipe fixe installée à l'hôtel Embassy Suites et en équipes volantes se déplaçant sur les lieux des sessions, la coordination a été si bonne qu'aucune coupure n'a été ressentie. Les équipes de production de documents, les interprètes et les traducteurs ont collaboré, avec leur efficacité proverbiale, au bon déroulement de l'Assemblée.

La sécurité a été assurée avec rigueur et professionnalisme, et a été renforcée à certaines occasions, comme lors de la visite du président Reagan à l'Assemblée plénière. Il faut souligner la bonne grâce et l'esprit de coopération avec lesquels les délégués se sont pliés aux petites contraintes imposées par ces mesures, dont ils ont su comprendre dès les premiers instants qu'elles étaient



Mount Vernon : la demeure, de style géorgien, de George Washington.



Vue partielle du banquet officiel au Pension Building.

le prix peu élevé qu'ils devaient payer pour leur propre sécurité.

Le discours du président Reagan aux délégués, la nomination de M. Kendall au poste de secrétaire général et les élections au Comité exécutif ont été, entre autres causes, à l'origine de l'allongement interminable de la journée de travail de l'équipe du bureau de presse, qui s'est toujours efforcée d'informer ponctuellement les mass-media et qui a veillé, avec une discrète efficacité féminine, au bon déroulement des entretiens avec les représentants de la presse écrite, parlée ou télévisée.

Nous avons pu profiter d'un programme social particulièrement dense, avec des réceptions quotidiennes et un dîner officiel offert dans le cadre incomparable du Pension Building, ainsi que dans celui, non moins impressionnant, du Capitole, du Département d'État et du Kennedy Center. Ces réceptions, au service parfait, ont été animées par les fanfares de la Marine et de l'Armée des États-Unis, qui ont enchanté les délégués et leur ont fait oublier les dures sessions de travail.



Façade principale du Lincoln Memorial.

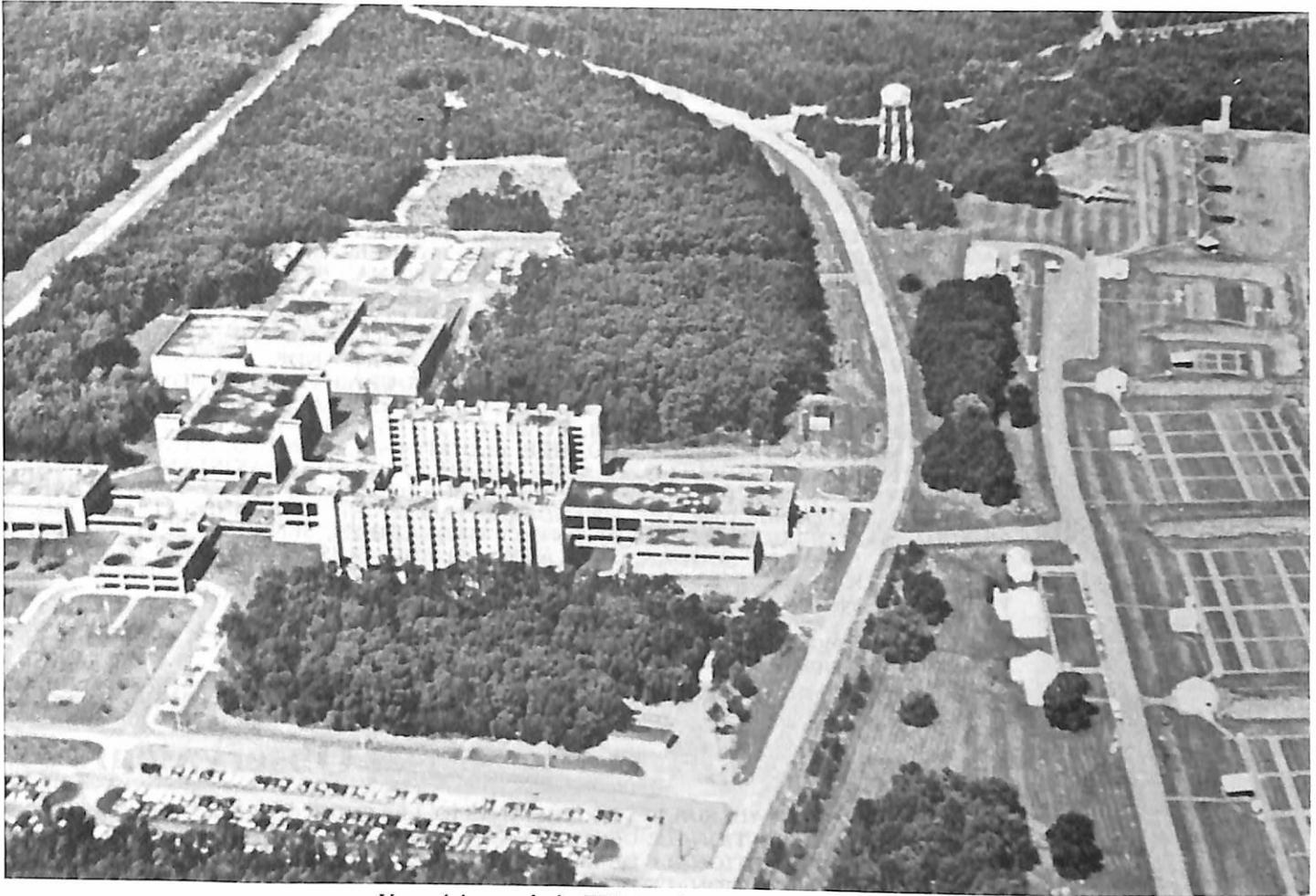
Nous garderons un souvenir agréable des excursions et des visites organisées par les autorités américaines : à la douceur du climat sont, en effet, venus s'ajouter les paysages bucoliques de Mount Vernon (Virginie) ainsi que le cadre maritime et martial de l'Académie

navale des États-Unis, à Annapolis (Maryland).

Mais de toutes ces visites, il faut surtout en retenir deux : celle effectuée au Bureau central national des États-Unis, en raison de l'amabilité et de la chaleur humaine avec laquelle nous avons été reçus, et, en raison de son extraordinaire intérêt professionnel, celle faite à l'Académie nationale du F.B.I., révélatrice de l'importance qu'attachent les États-Unis à la bonne formation technique et scientifique du personnel des services chargés de l'application de la loi.

Lors du voyage de retour, dans l'avion, j'ai pu observer l'expression de certains délégués qui paraissaient somnoler. Leur visage, bien qu'accusant la fatigue des journées passées en constante activité, irradiait la satisfaction du devoir

accompli. Lorsque nous nous sommes séparés à l'aéroport, le cœur plein de nostalgie des jours passés, mais avec l'espoir de resserrer encore plus notre amitié à l'avenir, les seuls mots que nous avons pu échanger furent : « A l'année prochaine, en Yougoslavie ! ».



*Vue aérienne de la FBI Academy à Quantico, Virginie.
(Photo FBI Academy).*



La Maison Blanche.

Sauf mentions expresses contraires, les illustrations photographiques du présent numéro ont été fournies par le BCN Washington, le Secret Service des Etats-Unis et par la phototèque de la RIPC.



Liste des Etats membres et des observateurs ayant participé à l'Assemblée générale

Etats

ALGERIE, ALLEMAGNE (Rép. féd. d'), ANGOLA, ANTILLES NEERLANDAISES, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHREIN, BANGLADESH, BARBADE, BELGIQUE, BENIN, BERMUDES*, BIRMANIE, BOTSWANA, BRUNEI, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, CHILI, CHINE (Rép. pop. de), CHYPRE, COLOMBIE, COREE (Rép. de), COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, DANEMARK, REPUBLIQUE DOMINICAINE, EGYPTE, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GHANA, GIBRALTAR*, GRECE, GUYANA, HAITI, HONDURAS, HONG-KONG*, HONGRIE, ILES CAYMAN*, INDE, INDONESIE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, KIRIBATI, KOWEIT, LESOTHO, LIBAN, LIBYE, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MONACO, NAURU, NEPAL, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, PORTO RICO**, PORTUGAL, QATAR, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT ET GRENADINES, SENEGAL, SEYCHELLES, SINGAPOUR, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SWAZILAND, SYRIE, TANZANIE, THAILANDE, TOGO, TONGA, TRINITE ET TOBAGO, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, YEMEN (Rép. arabe du), YOUGOSLAVIE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

** Sous-bureau central national des Etats-Unis d'Amérique.

Observateurs

ACCORD SUD-AMERICAIN SUR LES STUPEFIANTS ET LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CHEFS DE POLICE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SECURITE DES BANQUES
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AERIEN
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'ETUDES SOCIOLOGIQUES, PENALES ET PENITENTIAIRES
CONSEIL DE COOPERATION DOUANIERE
CONSEIL DES MINISTRES DE L'INTERIEUR ARABES
FEDERATION INTERNATIONALE DES FONCTIONNAIRES SUPERIEURS DE POLICE
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
SECRETARIAT DU COMMONWEALTH

Handwritten signature

TABLE DES MATIERES

Séance solennelle d'ouverture	254
Nomination du secrétaire général	257
Adhésion de nouveaux pays	257
Allocution du président des Etats-Unis d'Amérique	258
Rapport d'activité	260
Questions financières	265
Transfert du siège - construction (état de la question)	267
Trafic international des drogues	268
Délits économiques internationaux	270
Faux-monnayage	273
Criminalité violente	274
Télécommunications	275
Réunion des chefs de bureaux centraux nationaux	278
Réunions continentales	280
Régionalisation	283
Programme de travail 1985-1986	283
Elections et choix du lieu de la prochaine assemblée	284
Le nouveau secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol : M. Kendall	287
Autour de la conférence	288